

EVIDENCE

OTTAWA, Thursday, October 24, 2024

The Standing Senate Committee on Legal and Constitutional Affairs met with videoconference this day at 11:33 a.m. [ET] to consider Bill C-40, An Act to amend the Criminal Code, to make consequential amendments to other Acts and to repeal a regulation (miscarriage of justice reviews).

Senator Brent Cotter (*Chair*) in the chair.

[*Translation*]

The Chair: Good morning, honourable senators.

[*English*]

My name is Brent Cotter. I'm a senator from Saskatchewan and Chair of the Legal and Constitutional Affairs Committee. I want to welcome all of you to today's session. I'd like begin by inviting my colleagues to introduce themselves, starting on my left with the deputy chair, Senator Batters.

Senator Batters: Senator Denise Batters from Saskatchewan.

[*Translation*]

Senator Carignan: Good morning. Claude Carignan from Quebec.

[*English*]

Senator Arnot: Good morning. Senator David Arnot from Saskatchewan.

Senator Pate: My name is Kim Pate. Welcome. I live in the unceded, unsurrendered territory of the Algonquin Anishinaabeg.

[*Translation*]

Senator Oudar: Good morning. Manuelle Oudar from Quebec. Welcome.

Senator Clement: Bernadette Clement from Ontario.

[*English*]

Senator Wells: Christopher Wells, Alberta.

Senator Simons: Paula Simons, Alberta, and I come from Treaty 6 territory.

[*Translation*]

Senator Aucoin: Réjean Aucoin from Nova Scotia.

Senator Dalphond: Pierre J. Dalphond from Quebec.

TÉMOIGNAGES

OTTAWA, le jeudi 24 octobre 2024

Le Comité sénatorial permanent des affaires juridiques et constitutionnelles se réunit aujourd'hui, à 11 h 33 (HE), avec vidéoconférence, pour étudier le projet de loi C-40, Loi modifiant le Code criminel et d'autres lois en conséquence et abrogeant un règlement (examen des erreurs judiciaires).

Le sénateur Brent Cotter (*président*) occupe le fauteuil.

[*Français*]

Le président : Bonjour, honorables sénatrices et sénateurs.

[*Traduction*]

Je m'appelle Brent Cotter. Je suis sénateur de la Saskatchewan et président du Comité des affaires juridiques et constitutionnelles. Je vous souhaite à tous la bienvenue à la réunion d'aujourd'hui. J'aimerais commencer par inviter mes collègues à se présenter, en commençant à ma gauche par la vice-présidente, la sénatrice Batters.

La sénatrice Batters : Sénatrice Denise Batters, de la Saskatchewan.

[*Français*]

Le sénateur Carignan : Bonjour. Claude Carignan, du Québec.

[*Traduction*]

Le sénateur Arnot : Bonjour. Sénateur David Arnot, de la Saskatchewan.

La sénatrice Pate : Je m'appelle Kim Pate. Bienvenue. Je vis sur le territoire non cédé des Algonquins anishinabeg.

[*Français*]

La sénatrice Oudar : Bonjour. Manuelle Oudar, du Québec. Bienvenue.

La sénatrice Clement : Bernadette Clement, de l'Ontario.

[*Traduction*]

Le sénateur Wells : Christopher Wells, de l'Alberta.

La sénatrice Simons : Paula Simons, de l'Alberta, et je viens du territoire visé par le Traité n° 6.

[*Français*]

Le sénateur Aucoin : Réjean Aucoin, de la Nouvelle-Écosse.

Le sénateur Dalphond : Pierre J. Dalphond, du Québec.

[English]

Senator McBean: Marnie McBean, Ontario.

Senator Prosper: Paul Prosper, Nova Scotia, Mi'kma'ki territory.

The Chair: We are meeting to continue our study of Bill C-40, An Act to amend the Criminal Code, to make consequential amendments to other Acts and to repeal a regulation (miscarriage of justice reviews).

For our first panel, we are greatly honoured to welcome two special witnesses by video conference: The Right Honourable Kim Campbell, former prime minister of Canada, former minister of justice and attorney general; and the Honourable David Lametti, former minister of justice and attorney general. Both of you — certainly Mr. Lametti — have been regular visitors at this table. I welcome you both.

In light of the fact that Mr. Lametti has a commitment and needs to leave by 12:15, Ms. Campbell, I think you have agreed that it would be acceptable for Mr. Lametti to speak first. I will invite each of you to deliver remarks of approximately seven minutes, and that will be followed by questions and a dialogue with senators at the table. Mr. Lametti, the floor is yours.

Hon. David Lametti, P.C., Former Minister of Justice and Attorney General of Canada, as an individual: Thank you very much, Mr. Chair — Dean Cotter — if I may. It's a great pleasure to be with you today.

[Translation]

It's like being among friends. I'm honoured to be invited. I'm also honoured to be sharing the screen today with the Right Honourable Kim Campbell. She was the first woman prime minister of Canada and the only one to date. She was also the attorney general of Canada and justice minister when David Milgaard was released. I want to applaud her decision. I know that she'll have a few comments on the topic. It wasn't an easy decision. I applaud both her intelligence and her political courage. I would like to thank the Right Honourable Kim Campbell. Once again, I'm honoured to be sharing the screen with her today.

[English]

My friends, I am here today to discuss a bill that is very important to me because I promised David Milgaard in 2019, when I met him for the first and last time in the presence of James Lockyer, that I would get this bill done. I hope that you will join me in doing everything you can, honourable senators, to do just that.

[Traduction]

La sénatrice McBean : Marnie McBean, de l'Ontario.

Le sénateur Prosper : Paul Prosper, de la Nouvelle-Écosse, territoire mi'kma'ki.

Le président : Nous poursuivons notre étude du projet de loi C-40, Loi modifiant le Code criminel, apportant des modifications corrélatives à d'autres lois et abrogeant un règlement (examen des erreurs judiciaires).

Pour notre premier groupe de témoins, nous sommes très honorés d'accueillir deux témoins spéciaux par vidéoconférence, soit la très honorable Kim Campbell, ancienne première ministre du Canada, ancienne ministre de la Justice et procureure générale, et l'honorable David Lametti, ancien ministre de la Justice et procureur général. Vous avez été tous les deux — certainement M. Lametti — des visiteurs réguliers à cette table. Je vous souhaite la bienvenue à tous les deux.

Étant donné que M. Lametti a un autre engagement et qu'il doit partir d'ici 12 h 15, madame Campbell, vous avez convenu, je pense, que M. Lametti prenne la parole en premier. J'invite chacun d'entre vous à présenter un exposé d'environ sept minutes, qui sera suivi d'une période de questions et d'un dialogue avec les sénateurs présents. Monsieur Lametti, vous avez la parole.

L'hon. David Lametti, c.p., ancien ministre de la Justice et procureur général du Canada, à titre personnel : Merci beaucoup, monsieur le président — doyen Cotter —, si je puis me permettre. Je suis très heureux d'être parmi vous aujourd'hui.

[Français]

C'est comme si j'étais parmi mes amis. Je suis très honoré par votre invitation. J'aimerais aussi dire que je suis honoré de partager l'écran aujourd'hui avec la très honorable Kim Campbell, non seulement parce qu'elle était la première femme première ministre du Canada, et la seule à ce jour, mais aussi parce qu'elle était procureure générale du Canada et ministre de la Justice lorsque David Milgaard a été libéré. J'aimerais saluer sa décision. Je sais qu'elle aura quelques mots à dire à ce sujet. Cette décision n'a pas été facile à prendre. Je salue non seulement son intelligence, mais aussi son courage politique. Je remercie la très honorable Kim Campbell. Encore une fois, je suis très honoré de partager l'écran avec elle aujourd'hui.

[Traduction]

Mes amis, je suis ici aujourd'hui pour discuter d'un projet de loi qui est très important pour moi, parce que j'ai promis à David Milgaard, en 2019, lorsque je l'ai rencontré pour la première fois et dernière fois en présence de James Lockyer, que je le ferais adopter. J'espère que vous vous joindrez à moi pour faire tout ce que vous pouvez, honorables sénateurs.

I repeated that promise to his sister Susan the day that we tabled this legislation, and I certainly also repeated the promise to Ron Dalton when I met him in the Maritimes during the process of consulting about this bill.

Senators, every single *ex post facto* review or commission on a wrongfully convicted case has recommended that we create this kind of commission. The current process that we have functions, but it functions too slowly. It is too costly, especially to individuals who have to try to move the system along. If they are lucky enough to have the help of a pro bono lawyer or an Innocence Project across Canada, they can move it along, but it results in very few cases ever actually reaching the Criminal Conviction Review Group, or CCRG, in the Ministry of Justice, and certainly fewer cases actually reaching the eyes of the Minister of Justice.

The cases that do get there appear to be too uniform. They tend to be high-profile homicide cases. There are other wrongful convictions that happen in Canada, which hurt victims, the accused and their families and cause the justice system a great deal of reputational and financial damage.

It's a system that is too costly, and we can fix it.

What we have in front of us in this bill is a very good model. It is a model where the proof of concept already exists. We have effectively taken a great deal from the model in England, which has been working now for 25 years, and working very well. We have taken effectively a similar structure and a similar legal standard. Since 1997, when that commission began, they have heard over 500 cases.

In our case, we have had 30 cases in the same period of time. Even granting for a difference in population, it still simply is the case that there are many wrongful convictions in Canada that happen. Mistakes happen. We're not ascribing blame here; we're trying to fix the system where we can. But even taking that into account, it is still too low a number. There are certainly other cases of wrongful convictions in Canada that go uncorrected.

When I first became Minister of Justice in January 2019, the first file on my desk was that of Glen Assoun. It convinced me — because he had waited so long, and the process had taken so long — that something had to be done.

I asked Justices Harry LaForme and Juanita Westmoreland-Traoré to give us the architecture. We already had enough commissions and studies to tell us we needed this commission. We didn't need that set of justifications. What we needed was a set of ideas and possibilities for the structure of the commission. I want to thank former Justices LaForme and

J'ai répété cette promesse à sa sœur Susan, le jour où nous avons déposé ce projet de loi, et j'ai certainement répété cette promesse à Ron Dalton lorsque je l'ai rencontré dans les Maritimes pendant le processus de consultation sur ce projet de loi.

Honorables sénateurs, tous les examens ou les commissions qui ont eu lieu *ex post facto* au sujet d'une erreur judiciaire ont recommandé la création d'une telle commission. Le processus actuel que nous avons fonctionné, mais trop lentement. C'est trop coûteux, surtout pour les personnes qui doivent essayer de faire bouger le système. Si elles ont la chance d'avoir l'aide d'un avocat bénévole ou d'un projet Innocence à l'échelle du Canada, elles peuvent le faire bouger, mais en réalité, très peu de cas parviennent au Groupe de révision des condamnations criminelles, ou GRCC, au ministère de la Justice, et certainement encore moins jusqu'au ministre de la Justice.

Les cas qui se rendent jusque-là semblent être trop uniformes. Il s'agit généralement de cas d'homicide très médiatisés. Il y a d'autres condamnations injustifiées au Canada qui font du tort aux victimes, aux accusés et à leur famille et qui causent beaucoup de tort à la réputation et aux finances du système de justice.

C'est un système qui coûte trop cher, et nous pouvons le corriger.

Le projet de loi dont vous êtes saisis est un très bon modèle. C'est un modèle qui a déjà fait ses preuves. En fait, nous nous sommes inspirés en grande partie du modèle britannique, qui fonctionne depuis 25 ans, et qui fonctionne très bien. Nous avons adopté une structure et une norme juridiques similaires. Depuis qu'elle a été créée en 1997, cette commission a entendu plus de 500 causes.

Dans notre cas, nous avons eu 30 causes au cours de la même période. Même en tenant compte de la différence démographique, il est tout simplement vrai qu'il y a beaucoup d'erreurs judiciaires au Canada. Des erreurs se produisent. Nous ne blâmons personne; nous essayons de corriger le système dans la mesure du possible. Mais même en tenant compte de cela, c'est encore trop peu. Il y a certainement d'autres erreurs judiciaires au Canada qui ne sont pas rectifiées.

Lorsque je suis devenu ministre de la Justice, en janvier 2019, le premier dossier sur mon bureau était celui de Glen Assoun. Il avait attendu si longtemps, et le processus avait pris si longtemps, que cela m'a convaincu qu'il fallait faire quelque chose.

J'ai demandé aux juges Harry LaForme et Juanita Westmoreland-Traoré de nous proposer une structure. Nous avons déjà eu suffisamment de commissions et d'études pour savoir que nous avons besoin de cette commission. Nous n'avons pas besoin de ces justifications. Ce dont nous avons besoin, c'est d'un ensemble d'idées et de possibilités pour la

Westmoreland-Traoré for the work they did. They did extensive and exhaustive work. They talked to other commissions around the world that were functioning, and they gave us a number of ideas.

We have chosen a model from amongst those ideas that we believe works, that has worked in other countries. In our cognate jurisdictions Australia and New Zealand, it has just begun, but in England, Scotland and Wales, it has been going for a while, and going well. We think that this is a model that will help more people get access to justice by correcting wrongful convictions, working within the confines of the current justice system and the current appeal structure.

My fellow colleagues, former colleagues, this is a pivotal moment. There is political instability. It was difficult to get this bill here. We're 25 to 30 years overdue. There are people in jail right now who would benefit from this commission. There is a transitional process in place for those already in the system.

Let me finish where I began, with David Milgaard. When David was freed, he could have become bitter, but he didn't. He worked with James Lockyer, Ron Dalton and others to try to make more accessible the correction of wrongful convictions in Canada. He was a strong proponent of this type of commission.

We owe it to David, Glen Assoun, Guy Paul Morin, Steven Truscott and everyone else who has been wrongfully convicted in Canada — most recently, the three Indigenous persons in Winnipeg who were recently released. We owe it to them to do it as quickly as we possibly can. Everything is in place. Given the political instability that exists on the other side, in the House of Commons, I would suggest that we do it as quickly as possible, and we do it now.

Thank you very much.

The Chair: Thank you. Ms. Campbell, please proceed.

Rt. Hon. Kim Campbell, P.C., Former Prime Minister of Canada, as an individual: Thank you. You don't want to ask questions of Mr. Lametti while he is still here?

The Chair: I think we should hear from you. I might invite senators when they are posing questions that they pose them primarily at the outset for Mr. Lametti so we extract from him as much as we can before he has to leave. I would like you to deliver your opening remarks now, if you would.

structure de la commission. Je tiens à remercier les anciens juges LaForme et Westmoreland-Traoré pour le travail qu'ils ont accompli. Ils ont fait un travail exhaustif. Ils ont parlé à d'autres commissions dans le monde qui fonctionnaient bien, et ils nous ont donné un certain nombre d'idées.

Nous avons choisi un modèle parmi les idées qui nous semblent bonnes, et qui ont fonctionné dans d'autres pays. Dans nos pays apparentés, l'Australie et la Nouvelle-Zélande, cela ne fait que commencer, mais en Angleterre, en Écosse et au pays de Galles, cela fonctionne bien depuis un certain temps. Nous pensons que c'est un modèle qui aidera plus de gens à avoir accès à la justice en corrigeant les erreurs judiciaires, en travaillant dans les limites du système de justice actuel et de la structure d'appel actuelle.

Chers collègues, anciens collègues, c'est un moment charnière. Il y a de l'instabilité politique. Il a été difficile de faire adopter ce projet de loi. Nous sommes en retard de 25 à 30 ans. Il y a des gens actuellement en prison qui bénéficieraient de cette commission. Il y a un processus de transition en place pour ceux qui sont déjà dans le système.

Permettez-moi de terminer là où j'ai commencé, avec David Milgaard. Lorsque David a été libéré, il aurait pu devenir amer, mais il ne l'a pas été. Il a travaillé avec James Lockyer, Ron Dalton et d'autres pour rendre plus accessible la correction des erreurs judiciaires au Canada. Il a été un ardent défenseur de ce type de commission.

Nous le devons à David, à Glen Assoun, à Guy Paul Morin, à Steven Truscott et à tous les autres qui ont été condamnés à tort au Canada — plus récemment, les trois personnes autochtones de Winnipeg qui ont été libérées. Nous leur devons de le faire le plus rapidement possible. Tout est en place. Compte tenu de l'instabilité politique qui existe de l'autre côté, à la Chambre des communes, je suggère que nous le fassions le plus rapidement possible, et que nous le fassions maintenant.

Merci beaucoup.

Le président : Merci. Madame Campbell, vous avez la parole.

La très hon. Kim Campbell, c.p., ancienne première ministre du Canada, à titre personnel : Merci. Vous ne voulez pas poser de questions à M. Lametti pendant qu'il est encore ici?

Le président : Je pense que nous devrions vous entendre. Je pourrais inviter les sénateurs à d'abord poser leurs questions à M. Lametti, afin que nous puissions tirer le maximum de lui avant qu'il ne doive partir. J'aimerais que vous fassiez votre déclaration préliminaire maintenant, si vous le voulez bien.

Ms. Campbell: I'm happy to do that. I didn't prepare formal remarks because I wanted to be able to respond to David's opening comments, not to be repetitive.

When I dealt with the very high-profile David Milgaard case, one of the first things I did after quashing his conviction, based on an opinion from the Supreme Court of Canada, was to ask lawyer James O'Reilly, now of the Federal Court of Canada, to review the section 690 process and make some recommendations because it was clearly unacceptable.

There are a couple of things I'd like to say. One, when I first got the Milgaard case, for example, I spent a whole weekend reviewing the files. It was very labour-intensive, and I spent a lot of time on it. For a minister of justice to deal with dozens of cases, hundreds of cases, it's unrealistic. We need, as David has suggested, the kind of human resources, the person power, to be able to do justice to these cases.

Second, I want to say that these reviews are very difficult, and the irony is that if the circumstances that had led to David Milgaard's conviction arose today, he would never even have been charged because the forensic evidence that later exculpated him would have excluded him as a suspect. But, in his case, the circumstantial evidence was quite extraordinary.

When I asked the Supreme Court of Canada to review the case in a way that I couldn't — to make evidence public because I was not at liberty to do that — five judges spent three weeks hearing viva voce testimony. Even their report to me did not say they found a miscarriage of justice. Their opening comments were there was ample evidence to convict David Milgaard. They found no fault with the trial.

Their advice to me was that had the jury known that another offender named Larry Fisher was in the neighbourhood, it might have raised a reasonable doubt, and, given the amount of time that David Milgaard spent in jail, he probably should be released.

I say this because now we know because the DNA evidence showed that it wasn't David Milgaard; it was Larry Fisher. But you say, "How could that happen?" We have to understand that circumstantial cases arise through all sorts of different cognitive biases.

When I created the Leadership College at the University of Alberta, I created a course designed to encourage students to understand that the way we think we think isn't how we think. There is a huge body of research in social and cognitive

Mme Campbell : Avec plaisir. Je n'ai pas préparé de déclaration officielle parce que je voulais pouvoir répondre aux observations préliminaires de M. Lametti, pour que ce ne soit pas répétitif.

Lorsque j'ai été saisie de l'affaire très médiatisée de David Milgaard, l'une des premières choses que j'ai faites après avoir annulé sa condamnation, en me fondant sur un avis de la Cour suprême du Canada, a été de demander à l'avocat James O'Reilly, maintenant de la Cour fédérale du Canada, de revoir le processus de l'article 690 et de faire des recommandations parce que c'était clairement inacceptable.

Je voudrais dire deux ou trois choses. D'abord, lorsque j'ai été saisie pour la première fois de l'affaire *Milgaard*, par exemple, j'ai passé toute une fin de semaine à examiner les dossiers. C'était très laborieux, et j'y ai consacré beaucoup de temps. Il est irréaliste qu'un ministre de la Justice traite des dizaines et des centaines de cas. Comme l'a dit M. Lametti, nous avons besoin des ressources humaines et des capacités voulues pour rendre justice dans ce genre de cas.

Deuxièmement, je tiens à dire que ces examens sont très difficiles, et ce qui est ironique, c'est que si les circonstances qui ont mené à la condamnation de David Milgaard étaient survenues aujourd'hui, il n'aurait même pas été accusé parce que les preuves médico-légales qui l'ont subséquemment disculpé l'auraient exclu en tant que suspect. Mais dans son cas, la preuve circonstancielle était assez extraordinaire.

Lorsque j'ai demandé à la Cour suprême du Canada d'examiner l'affaire autrement que je ne pouvais le faire — de rendre les preuves publiques parce que je n'étais pas libre de le faire —, cinq juges ont passé trois semaines à entendre des témoignages de vive voix. Même le rapport qu'ils m'ont présenté ne disait pas qu'ils avaient trouvé une erreur judiciaire. Dans leurs observations préliminaires, ils ont dit qu'il y avait amplement de preuves pour condamner David Milgaard. Ils n'ont rien trouvé à redire au procès.

Ils m'ont dit que si le jury avait su qu'un autre délinquant du nom de Larry Fisher se trouvait dans le quartier, cela aurait pu soulever un doute raisonnable et, compte tenu du temps que David Milgaard avait passé en prison, il aurait probablement dû être libéré.

Je dis cela parce que nous savons maintenant que les preuves génétiques ont montré que ce n'était pas David Milgaard, mais Larry Fisher. On peut se demander comment cela a pu se produire, mais nous devons comprendre que les cas circonstanciels découlent de toutes sortes de préjugés cognitifs différents.

Lorsque j'ai créé le Leadership College, à l'Université de l'Alberta, j'ai créé un cours conçu pour encourager les étudiants à comprendre que nous ne pensons pas comme nous pensons que nous pensons. Il y a énormément de recherches en psychologie

psychology that helps us to understand why we often get things wrong. My friend Carol Tavris, a psychologist from Los Angeles, wrote a book with her colleague Elliot Aronson, called *Mistakes Were Made (but Not by Me)*, where she looks precisely at the errors that happen in law enforcement — police who are convinced they can tell when someone is telling the truth or not. Well, we know that the people who are best able to convince you they're telling the truth are, in fact, psychopaths. There are the kinds of dynamics that went into the conviction of the Central Park Five and the resistance of those who had been part of that wrongful conviction to admit that they had, in fact, been wrong, even when DNA evidence exculpated them.

It's important to understand that the work that this commission will do will be difficult and will require a range of skills, not simply good legal skills, but people who understand the dynamics that go into decision making and where juries and law enforcement can get things wrong.

It's also important to understand that a blame game will not be helpful. In other words, the commission has to conduct itself in such a way that they dispassionately search for the truth, try to find errors where they have existed and identify dynamics, where possible, that have led to those errors — but without creating a hostile relationship with those around the country who are administering our justice to try to help people understand that good people can honestly make mistakes and that we are all subject to certain kinds of cognitive biases that enable us to get things wrong.

I mean, the Milgaard case was so important to me because after David Milgaard was finally exculpated, I was very happy for him. What happened was there were semen samples on the undergarments of the murder victim. Sadly, the largest of those samples, which might have sooner been amenable to DNA testing — there wasn't DNA testing at the time of the actual trial — was sent by a lab at the request of the Milgaards for blood type testing. It came back that the perpetrator had type A blood. Well, as it happened, so did David Milgaard. Here you had a forensic exam that only provided support to the circumstantial case, not providing the difference.

It was tragic that there were a number of things that undermined the ability of David Milgaard to defend himself and later to create the case for his wrongful conviction. But I think it's very important that the review for wrongful convictions insist that all forms of forensic testing that might be available be done. In many ways, that is often the only determinative way you can identify something. In some cases, there isn't such evidence. I read sometimes in the United States that people who are asserting their innocence are denied the opportunity for biological evidence that exists in the exhibits of a trial to be

sociale et cognitive qui nous aident à comprendre pourquoi nous nous trompons souvent. Mon amie Carol Tavris, une psychologue de Los Angeles, a écrit, avec son collègue Elliot Aronson, un livre intitulé *Mistakes Were Made (but Not by Me)*, où elle examine précisément les erreurs qui se produisent dans l'application de la loi — les policiers qui sont convaincus qu'ils peuvent dire quand quelqu'un dit la vérité ou non. Eh bien, nous savons que les gens qui sont le mieux en mesure de vous convaincre qu'ils disent la vérité sont en fait les psychopathes. Il y a le genre de dynamique qui a mené à la condamnation des Central Park Five et la résistance de ceux qui avaient participé à cette erreur judiciaire à admettre qu'ils avaient eu tort, même lorsque les preuves génétiques les ont disculpés.

Il est important de comprendre que le travail que fera cette commission sera difficile et qu'il lui faudra un éventail de compétences, pas seulement des bonnes compétences juridiques, mais des gens qui comprennent la dynamique du processus décisionnel et où les jurys et les organismes d'application de la loi peuvent se tromper.

Il est également important de comprendre qu'il ne sert à rien de rejeter la faute sur autrui. Autrement dit, la commission doit se comporter de façon à rechercher la vérité de façon impartiale, essayer de trouver des erreurs là où elles existent et identifier, dans la mesure du possible, les dynamiques ayant mené à ces erreurs — mais sans créer de relations hostiles avec les gens de partout au pays qui administrent notre justice. Il s'agit d'essayer d'aider les gens à comprendre que les bonnes personnes peuvent honnêtement faire des erreurs et que nous sommes tous exposés à certains types de préjugés cognitifs qui nous permettent de nous tromper.

L'affaire *Milgaard* était très importante pour moi parce qu'après que David Milgaard eut finalement été disculpé, j'étais très heureuse pour lui. Ce qui s'est passé, c'est qu'il y avait des échantillons de sperme sur les sous-vêtements de la victime du meurtre. Malheureusement, le plus gros de ces échantillons, qui aurait peut-être pu faire plus tôt l'objet d'un test ADN — ces tests ne se faisaient pas au moment du procès — a été envoyé par un laboratoire à la demande des Milgaard pour une analyse de groupe sanguin. Il en est ressorti que l'auteur du crime était du groupe A. Eh bien, David Milgaard aussi. L'examen médico-légal n'a fait qu'étayer la preuve circonstancielle, et n'a pas fait la différence.

Il est tragique qu'un certain nombre de choses aient miné la capacité de David Milgaard de se défendre et, plus tard, de monter le dossier de sa condamnation injustifiée. Mais je pense qu'il est très important que la révision des erreurs judiciaires insiste pour que toutes les formes d'analyses médico-légales possibles soient effectuées. À bien des égards, c'est souvent le seul moyen déterminant d'identifier quelque chose. Dans certains cas, ces preuves sont inexistantes. J'ai lu que parfois, aux États-Unis, les personnes qui clament leur innocence se voient refuser la possibilité de faire analyser l'ADN des preuves

tested for DNA to establish one way or the other whether they in fact were innocent or guilty.

This commission needs to be a group of people with legal and other kinds of training who will understand the complexity of criminal trials, the various ways in which things can go wrong, the fact that errors can be made and what the resources are to try to find certainty.

Today, if the circumstances that led to David Milgaard's conviction were to arise, DNA testing would be done immediately. It was a number of years before the tiny samples were amenable to DNA testing because technology was developing. Today, he would be excluded as a suspect right away.

Not all cases lend themselves to that kind of certainty, but the importance of insisting that whatever forensic resources are available be deployed should be seen as the right of any charged person, any accused, to have access to all of those resources, independently of personal resources or the inclination of law enforcement.

I am delighted to see the establishment of this commission. When I was Minister of Justice, there were two things that Britain was doing that were very interesting. They took our lead in creating a public prosecution office because before they had not had that. I remember going and speaking to people there as they created their first director of public prosecutions. But the wrongful convictions commission, which came into force after I was out of office, had a lot of push from the famous case of the Guildford Four — the Irish Republican Army, or IRA, people whose story became the film *In the Name of the Father* — that terrible injustices were done.

It's wonderful that we have not only the example of the structures that they have created in a very similar and congenial set of legal institutions but also the example of their functioning over the past couple of decades so that we can have a greater sense of confidence that what we're creating can work.

My comment would be that we will never get it right 100%. I don't think we can achieve perfection. But we can do the very best possible to make sure that wrongful convictions don't stand and that we learn more and more about how such things can happen and try to prevent them before the processes unfold and learn as much as possible from the cases as we are finding justice for people who have been wrongfully convicted. I'll stop there. Thank you.

biologiques qui existent dans les pièces à conviction d'un procès pour établir si elles sont innocentes ou coupables.

Cette commission doit être composée d'un groupe de personnes ayant une formation juridique et d'autres types de formation, qui comprennent la complexité des procès criminels, les diverses façons dont les choses peuvent mal tourner, le fait que des erreurs peuvent être commises et quelles sont les ressources nécessaires pour essayer d'obtenir des certitudes.

Aujourd'hui, si les circonstances qui ont mené à la condamnation de David Milgaard se présentaient, un test ADN serait effectué immédiatement. Il a fallu un certain nombre d'années avant que les minuscules échantillons puissent être soumis à des tests ADN, parce que la technologie était en train de se développer. Aujourd'hui, il serait immédiatement exclu en tant que suspect.

Toutes les affaires ne se prêtent pas à ce genre de certitude, mais l'importance d'insister pour que toutes les ressources médico-légales disponibles soient déployées devrait être considérée comme le droit de toute personne inculpée, de tout accusé, d'avoir accès à toutes ces ressources, indépendamment de ses ressources personnelles ou de l'inclination des forces de l'ordre.

Je me réjouis de la création de cette commission. Lorsque j'étais ministre de la Justice, la Grande-Bretagne a fait deux choses très intéressantes. Elle a suivi notre exemple en créant un bureau des poursuites pénales parce qu'elle n'en avait pas auparavant. Je me souviens d'avoir parlé à des gens là-bas lorsqu'ils ont créé leur premier poste de directeur des poursuites pénales. Toutefois, la commission des erreurs judiciaires, qui est entrée en vigueur après mon départ, a été fortement encouragée par la célèbre affaire des Guildford Four, l'armée républicaine irlandaise, ou IRA, dont l'histoire est devenue le film *Au nom du père*, qui a montré que des terribles injustices avaient été commises.

C'est merveilleux que nous ayons non seulement l'exemple des structures qu'ils ont créées dans un ensemble d'institutions juridiques très similaires et conviviales, mais aussi l'exemple de leur fonctionnement au cours des deux dernières décennies, de sorte que nous puissions avoir une plus grande assurance que ce que nous créons peut fonctionner.

Je dirais que nous ne réussirons jamais à tout faire. Je ne pense pas que nous puissions atteindre la perfection. Mais nous pouvons faire de notre mieux pour faire en sorte que les condamnations injustifiées soient renversées, que nous en apprenions de plus en plus sur la façon dont de telles choses peuvent se produire et que nous tâchions de l'éviter avant que les processus ne se déroulent et que nous tirions le maximum de leçons de ce genre de cas afin de rendre justice aux gens qui ont été condamnés à tort. Je vais m'arrêter là. Merci.

The Chair: Thank you very much, Ms. Campbell. Not surprisingly, there are a significant number of colleagues who would like to engage in conversation with both of you. As a result, I'm going to ask that between question and answer, we limit ourselves to four minutes. If you can, pose your questions as succinctly as possible.

Senator Arnot: I have two questions, one for Mr. Lametti. Firstly, I want to say that I believe this set of amendments to the Criminal Code is the most important change made to the Criminal Code in the last few decades. I commend you for leading the initiative to address this very pressing need in the justice system.

Bill C-40 draws on best practices from the U.K., Scotland and Wales, principally, regarding exceptions to exhausting appeals. I want you to comment on your experience in advancing legal reforms and the requirement to exhaust those appeals. What lessons do you believe have been taken from other jurisdictions to improve the mechanism for dealing with these issues? That's my question for Mr. Lametti.

Ms. Campbell, during your tenure as Minister of Justice, you spearheaded a number of reforms, particularly in sexual assault law to improve fairness to victims. How do you see these reforms in this particular wrongful convictions issue as building a legacy on balancing fairness?

Also Ms. Campbell, you have raised the issue of good people being appointed, commissioners bringing with them the principles of professionalism, integrity and neutrality. It's a heavy responsibility. You have talked about it. It will be difficult. The work will not be easy. Do you have anything you want to say to amplify what you said about that? Thank you.

The Chair: Ms. Campbell?

Ms. Campbell: Does Mr. Lametti wish to answer his question first?

Mr. Lametti: I'm happy to jump in. Thank you. We have taken best practices from other jurisdictions, but we also need to take the larger lessons, senator. Thank you, first of all, for shepherding this bill, thank you for the work, and thank you for the question.

The larger principle is flexibility. We need the commission to be able to be flexible, and we need the options to be able to be flexible as well. We were told by our British counterparts, "Don't bite off more than you can chew. Make sure that this commission can work from the get-go." We think we have done that by maintaining flexibility for the commission to approach issues and cases as it needs to. There is a great deal of working flexibility there. There is flexibility with respect to the

Le président : Merci beaucoup, madame Campbell. Il n'est pas surprenant qu'un grand nombre de collègues aimeraient discuter avec vous deux. Par conséquent, je vais demander qu'entre la question et la réponse, nous nous limitions à quatre minutes. Si vous le pouvez, posez vos questions le plus succinctement possible.

Le sénateur Arnot : J'ai deux questions, dont une pour M. Lametti. Premièrement, je tiens à dire qu'à mon avis, cette série de modifications au Code criminel constitue le changement le plus important qui ait été apporté au Code criminel au cours des dernières décennies. Je vous félicite d'avoir pris l'initiative de répondre à ce besoin très pressant dans le système de justice.

Le projet de loi C-40 s'inspire principalement des pratiques exemplaires du Royaume-Uni, de l'Écosse et du pays de Galles en ce qui concerne les exceptions à l'épuisement des appels. J'aimerais que vous nous parliez de votre expérience dans l'avancement des réformes juridiques et de l'obligation d'épuiser ces recours. Selon vous, quelles leçons ont été tirées d'autres administrations pour améliorer le mécanisme de traitement de ces questions? Voilà ma question pour M. Lametti.

Madame Campbell, au cours de votre mandat de ministre de la Justice, vous avez piloté un certain nombre de réformes, en particulier dans le domaine du droit relatif aux agressions sexuelles, afin d'améliorer l'équité à l'égard des victimes. Comment pensez-vous que ces réformes touchant la question des erreurs judiciaires s'inscrivent dans les efforts visant à améliorer l'équité?

Madame Campbell, vous avez également soulevé la question de la nomination de personnes compétentes, de commissaires qui apporteront avec eux les principes du professionnalisme, de l'intégrité et de la neutralité. C'est une lourde responsabilité. Vous en avez parlé. Ce sera difficile. Le travail ne sera pas facile. Avez-vous quelque chose à ajouter à ce sujet? Merci.

Le président : Madame Campbell?

Mme Campbell : M. Lametti veut-il répondre à sa question en premier?

M. Lametti : Je vais me faire un plaisir de répondre. Merci. Nous nous sommes inspirés des pratiques exemplaires d'autres pays, mais nous devons aussi tirer des leçons plus générales, sénateur. Tout d'abord, merci d'avoir piloté ce projet de loi, merci de votre travail et merci de votre question.

Le grand principe est la souplesse. Il faut que la commission puisse être souple, et il faut que les options soient également souples. Nos homologues britanniques nous ont dit : « N'ayez pas les yeux plus grands que le ventre. Assurez-vous que cette commission peut fonctionner dès le départ. » Nous pensons l'avoir fait en laissant à la commission la marge de manœuvre nécessaire pour aborder les problèmes et les cas qui s'imposent. Cela lui assure beaucoup de flexibilité. Il y a une certaine

commissioners. We have taken something from what Ms. Campbell has said in that we will have both lawyer and non-lawyer members of the commission. That, too, is important.

With respect to appeals, we meant this to work within the existing appellate structure so that a person in the normal case will likely have to have appealed both to the Court of Appeal and to have at least started a process for the Supreme Court of Canada. There are some exceptions now, given an amendment that was made in the House of Commons committee, to allow for people to go to this commission exceptionally.

But for the general workings of the commission, it's going to be working within the appellate structure, because we do have a good legal structure. We do have a good appellate structure. We do have a good legal system. We're trying to improve it where we occasionally make mistakes, without upending what really does work well within the system.

The Chair: Thank you. Ms. Campbell?

Ms. Campbell: Senator Arnot, that's a very profound and good question that you have asked, because when I was managing the section 690 as minister, obviously, the applications were for people who had to have exhausted their avenues of appeal. So it was the Royal Prerogative of Mercy that they would come to you to exercise.

One of the former justices of the Supreme Court of the United States — it might have been Justice Breyer, I can't remember — said that when people come to the court seeking a declaration of a wrongful conviction, they come not with the presumption of innocence but with the presumption of guilt. In other words, if you have been convicted, if you have exhausted all your appeals, you no longer come with the same presumption. That's a very interesting philosophical challenge.

I think the possibility of flexibility, particularly where overwhelming evidence — normally the appeals would be based on errors of law, so if there can be a clarification of the role of the commission on findings of fact that would overturn the conclusions of the jury or the fact-finder in the trial, that might be a part of it.

You have put your finger on something that will be quite an interesting challenge. It might also relate to the second point I wanted to make about building confidence and trust.

One of the problems — aside from the fact that the minister is a busy person who has a lot of things to do — is that the Minister of Justice and the Attorney General of Canada wears two hats. I remember when Mrs. Milgaard ambushed me when I was giving

souplesse en ce qui concerne les commissaires. Nous avons fait certaines des choses dont Mme Campbell a parlé, à savoir que nous aurons à la fois des avocats et des non-juristes à la commission. Cela aussi est important.

En ce qui concerne les appels, nous voulions que cela fonctionne dans le cadre de la structure d'appel existante de sorte que, normalement, l'intéressé devra probablement interjeter appel devant la Cour d'appel et avoir au moins entamé le processus pour aller devant la Cour suprême du Canada. Il y a maintenant des exceptions, compte tenu d'un amendement qui a été apporté au comité de la Chambre des communes, pour permettre aux gens de s'adresser exceptionnellement à cette commission.

Mais pour ce qui est du fonctionnement général de la commission, elle va travailler dans le cadre du système d'appel, parce que nous avons une bonne structure juridique. Nous avons une bonne structure d'appel. Nous avons un bon système juridique. Nous essayons de l'améliorer lorsque nous faisons parfois des erreurs, sans bouleverser ce qui fonctionne vraiment bien dans le système.

Le président : Merci. Madame Campbell?

Mme Campbell : Sénateur Arnot, c'est une très bonne question que vous avez posée, car lorsque j'étais ministre et que j'administrerais l'article 690, bien entendu, ce sont les personnes qui devaient avoir épuisé leurs recours qui pouvaient faire ces demandes. C'était donc la prérogative royale de clémence qu'on vous demandait d'exercer.

L'un des anciens juges de la Cour suprême des États-Unis — c'était peut-être le juge Breyer, je ne m'en souviens pas — a dit que lorsque les gens se présentent devant le tribunal pour faire renverser une condamnation injustifiée, ce n'est pas avec une présomption d'innocence, mais avec une présomption de culpabilité. Autrement dit, si vous avez été reconnu coupable, si vous avez épuisé tous vos recours, vous n'arrivez plus avec la même présomption. C'est un défi philosophique très intéressant.

Je pense que la possibilité d'une certaine souplesse, surtout dans le cas de preuves accablantes... normalement, les appels sont fondés sur des erreurs de droit, alors s'il peut y avoir une clarification du rôle de la commission en ce qui concerne les constatations de fait qui renverseraient les conclusions du jury ou de l'enquêteur lors du procès, cela pourrait en faire partie.

Vous avez mis le doigt sur quelque chose qui posera un défi assez intéressant. Cela pourrait aussi se rapporter au deuxième point que je voulais soulever au sujet du renforcement de la confiance.

L'un des problèmes — outre le fait que le ministre est une personne occupée qui a beaucoup de choses à faire —, c'est que le ministre de la Justice et procureur général du Canada porte deux chapeaux. Je me souviens du moment où Mme Milgaard

a speech in Winnipeg. Honestly, I was criticized for deking away and not speaking to her. I was there speaking on a constitutional issue, and my section 690 lawyers weren't with me. I honestly didn't know if I was entitled to speak to her because the process was done through lawyers. I didn't want in any way to compromise the process. I was quite befuddled. It wasn't because I wasn't concerned about her, but my view was, what does an applicant do who doesn't have a mother? How do I demonstrate fairness to every person so that I will address everyone's application with the same impartiality?

Brian Mulroney said, "Wow, that was a lawyer's response, not a politician's response." I said, "Yeah, but I'm not a politician when I'm doing these. This is when I'm the Attorney General of Canada." In Britain, of course, the attorney general and the justice minister are two different roles, and the attorney general is not in cabinet. One of the things that I find so attractive about this model of the commission is that it avoids any kind of suggestion that these deliberations and evaluations have any kind of political or partisan overtone.

The Milgaard case was very controversial. Just as there were people who wanted David Milgaard to be freed, there were some law-and-order, lock-them-up-and-throw-away-the-key kind of people who were convinced.

Incidentally, the circumstantial evidence was quite extraordinary. There are people who think that you're a wimp if you overturn a conviction, but it shouldn't be political. It's not political. It never was political for me. I think to have a body which is independent of government in a sense and can look at things in a factual and legally principled and informed way, you will have the kind of public confidence you need — I'll use this expression — to avoid putting the administration of justice in disrepute.

The reason I made the reference to the Supreme Court of Canada — and incidentally it went back to the Steven Truscott case. When I was a young woman, my lawyer father had a book by Isabel LeBourdais called *The Trial of Steven Truscott*, and I was just a young woman when I read it. At that time, Jean Chrétien was Minister of Justice, and he sent the case to the Supreme Court of Canada. He asked them to review it as if they had granted an appeal — I think they turned down an appeal. So I thought, "What could I do?" I sent a reference to the Supreme Court of Canada, asking for an opinion if after reviewing everything that was in front of me and more, they were of the view that there had likely been a miscarriage of justice. What that made possible was the airing in public of all the evidence in front of me, so it wasn't a question of people wondering why Kim Campbell is not doing this or that. It wasn't about me. It

m'a prise en embuscade alors que je prononçais un discours à Winnipeg. Honnêtement, on m'a reproché de m'être enfuie et de ne pas lui avoir parlé. J'étais là pour parler d'une question constitutionnelle, et mes avocats chargés de l'article 690 n'étaient pas avec moi. Honnêtement, je ne savais pas si j'avais le droit de lui parler parce que le processus se déroulait par l'entremise d'avocats. Je ne voulais surtout pas le compromettre. J'étais très perplexe. Ce n'était pas parce que je ne m'inquiétais pas pour elle, mais je me demandais ce qu'un demandeur qui n'avait pas de mère pouvait faire...Comment puis-je faire preuve d'équité envers chaque personne afin de traiter sa demande avec la même impartialité?

Brian Mulroney a dit : « C'est la réponse d'une avocate, et pas celle d'une politicienne. » J'ai répondu : « Oui, mais je ne suis pas une politicienne dans ces circonstances. Je suis alors la procureure générale du Canada. » En Grande-Bretagne, bien sûr, le procureur général et le ministre de la Justice jouent deux rôles différents, et le procureur général ne fait pas partie du Cabinet. L'une des choses que je trouve tellement intéressantes dans ce modèle de commission, c'est qu'il évite de donner l'impression que ces délibérations et évaluations ont une connotation politique ou partisane.

L'affaire Milgaard était très controversée. Tout comme il y avait des gens qui voulaient que David Milgaard soit libéré, il y avait des partisans convaincus de la loi et de l'ordre qui voulaient l'enfermer et jeter la clé.

Soit dit en passant, la preuve circonstancielle était tout à fait extraordinaire. Il y a des gens qui pensent que vous êtes une mauviette si vous renversez une condamnation, mais cela ne devrait pas être politique. Ce n'est pas politique. Cela n'a jamais été politique pour moi. Je pense que si vous avez un organisme qui est indépendant du gouvernement, en un sens, et qui peut examiner les choses d'une manière factuelle, fondée sur des principes juridiques et éclairée, vous aurez la confiance du public dont vous avez besoin — je vais utiliser cette expression — pour éviter de jeter le discrédit sur l'administration de la justice.

La raison pour laquelle j'ai soumis ce renvoi à la Cour suprême du Canada — et, soit dit en passant, cela remonte à l'affaire Steven Truscott. Quand j'étais jeune, mon père avocat avait un livre d'Isabel LeBourdais intitulé *The Trial of Steven Truscott*, et je n'étais qu'une jeune femme quand je l'ai lu. À l'époque, Jean Chrétien était ministre de la Justice et il a renvoyé la cause devant la Cour suprême du Canada. Il lui a demandé de l'examiner comme si elle avait accueilli un appel — je crois qu'elle a rejeté l'appel. Je me suis donc demandé ce que je pouvais faire. J'ai soumis un renvoi à la Cour suprême du Canada pour lui demander si, après avoir examiné tout ce que j'avais sous les yeux et plus encore, elle était d'avis qu'il y avait probablement eu une erreur judiciaire. Ce qui a rendu cela possible, c'est la diffusion publique de tous les témoignages que j'avais devant moi. La question n'était donc pas de savoir

was about this very difficult case, and that provided that kind of opening.

If a commission has the capacity to have some public airing of evidence and the ability for people to see what is being considered — you have to figure out what the best extent of that is — then that helps create some confidence that nothing is being hidden and that assertions are being answered and responded to. There is a great deal of promise in this process.

The Chair: Thank you. At some point I may exercise the temerity to interrupt the former prime minister of Canada so that a number of our colleagues can have an opportunity to have a conversation with you.

Ms. Campbell: I apologize. I'm the master of the 30-minute sound bite.

Senator Batters: Thank you very much. First of all, to Mr. Lametti, given the time constraints today, when you made your second-reading speech in June 2023, you stated this:

This is one of my major priorities as minister, and it is a priority for our government. It is also important to me personally. . . .

In recent years, I have worked hard to develop a new approach that will improve the process for people who claim to have been wrongfully convicted. I have been working a long time to establish an independent miscarriage of justice review commission, as did the two individuals for whom Bill C-40 is named —

— those being Joyce and David Milgaard —

— I sincerely wish they could see us today.

Given how you've spoken about Bill C-40, I feel confident in saying, Mr. Lametti, that you took a very hands-on approach in the drafting of this bill. You instructed the Department of Justice to draft Bill C-40 to require exhausting of appeals with fewer exceptions than currently exist, and you spoke in favour of that requirement in your second-reading speech. You stated unequivocally:

It is important to note that the miscarriage of justice review process is not an alternative to the judicial system, nor is it another level of appeal. Rather, it provides a post-appeal mechanism to review and investigate new information or evidence that was not previously considered by the courts.

pourquoi Kim Campbell ne faisait pas ceci ou cela. Ce n'était pas à propos de moi. C'était à propos de ce cas très difficile, et cela a donné ce genre d'ouverture.

Si une commission a la capacité de faire connaître publiquement les éléments de preuve et de permettre aux gens de voir ce qui est examiné — il faut déterminer quelle est la meilleure mesure à prendre —, cela aide à créer une certaine confiance que rien n'est caché et qu'on répond aux affirmations. Ce processus est très prometteur.

Le président : Merci. À un moment donné, j'aurai peut-être la témérité d'interrompre l'ancienne première ministre du Canada afin qu'un certain nombre de nos collègues aient l'occasion de discuter avec vous.

Mme Campbell : Excusez-moi. J'ai tendance à faire de courtes phrases de 30 minutes.

La sénatrice Batters : Merci beaucoup. Tout d'abord, monsieur Lametti, compte tenu des contraintes de temps aujourd'hui, lorsque vous avez prononcé votre discours à l'étape de la deuxième lecture en juin 2023, vous avez dit ceci :

C'est l'une de mes grandes priorités en tant que ministre, et c'est une priorité pour notre gouvernement. C'est aussi important pour moi personnellement [...]

Au cours des dernières années, j'ai travaillé fort pour élaborer une nouvelle approche qui améliorera le processus pour les personnes qui affirment avoir été condamnées à tort. Je travaille depuis longtemps à l'établissement d'une commission indépendante de révision des erreurs judiciaires, tout comme les deux personnes dont le projet de loi C-40 porte le nom [...]

... c'est-à-dire Joyce et David Milgaard...

[...] J'aimerais sincèrement qu'ils puissent nous voir aujourd'hui.

Compte tenu de la façon dont vous avez parlé du projet de loi C-40, je suis convaincue, monsieur Lametti, que vous avez adopté une approche très pratique dans la rédaction de ce projet de loi. Vous avez demandé au ministère de la Justice de rédiger le projet de loi C-40 pour exiger que les appels soient épuisés avec moins d'exceptions que ce qui existe actuellement, et vous avez parlé en faveur de cette exigence dans votre discours à l'étape de la deuxième lecture. Vous avez dit sans équivoque :

Il est important de souligner que le processus d'examen des erreurs judiciaires n'est pas une solution de rechange au système judiciaire ni un autre niveau d'appel. Il prévoit plutôt un mécanisme permettant d'examiner après l'appel de nouveaux renseignements ou éléments de preuve que les tribunaux n'ont pas initialement pris en compte, et d'enquêter sur ces renseignements ou éléments.

Minister Virani, in his comments to the House Justice Committee, made a similar comment when he was asked if he was concerned about the opening of floodgates. He said, “You need to have exhausted your appeals”

Mr. Lametti, if the requirement to exhaust appeals was a safeguard against frivolous or baseless applications, why would the government remove it? That appeal you refer to, do you agree with that amendment introduced by your former colleagues, which now allows for an application to be filed without necessarily exhausting all appeal options? If you do agree with it, why did you not include that exception in the bill when you initially drafted it with such care?

Mr. Lametti: Thank you, Senator Batters. That’s a good question. Obviously, the initial bill was as you described it and as Minister Virani and I justified it. It was and is still meant to work in the existing appeals structure. The commission will only have the powers the minister currently has, which is to send matters back to a superior court or a Court of Appeal, depending on whether there are facts to be retried — in which case it would go back to the superior court — or whether there are legal issues to be tried. At that point you would consider sending it to a Court of Appeal.

I had become — I still am, I think — a pragmatic incrementalist, given my time in public life and given my time as Minister of Justice. The amendment process recognizes that there are other parliamentarians who would like to have a say in the structure of a bill, and I’ve always respected that, both in the House of Commons and in the Senate. You’ll attest to that record yourself, given my dealings with you in the past and with the Senate in the past.

It is my understanding that even with the amendment the vast majority of cases will stay within the original framework; that is, the appeal process has to be exhausted before one can have access to the commission.

There was a safety valve put in through the amendment to say that in certain circumstances — again, I would have to see the workings of it — the burden would be on the person to justify the exceptionality of the circumstances. But again, it is my understanding that these are meant to be exceptional cases and that the vast majority of cases will still remain within the original structure that we had envisaged in the original bill.

Senator Batters: Given the significant historical perspective that you bring here, Ms. Campbell — I’m from Saskatchewan and, as I mentioned in my critic’s speech, the David Milgaard case has loomed large throughout my entire life. You briefly noted this in your prior answer, but for history’s sake, I wanted to give you an opportunity and a longer chance — maybe now or

Dans ses observations au Comité de la justice de la Chambre des communes, le ministre Virani a fait un commentaire similaire lorsqu’on lui a demandé s’il craignait une ouverture des vannes. Il a dit qu’il fallait avoir épuisé les appels.

Monsieur Lametti, si l’obligation d’épuiser les appels était une mesure de protection contre les demandes frivoles ou sans fondement, pourquoi le gouvernement la supprime-t-il? Pour ce qui est de l’appel dont vous parlez, êtes-vous d’accord avec l’amendement de vos anciens collègues, qui permet maintenant de faire une demande sans nécessairement avoir épuisé toutes les possibilités d’appel? Si vous êtes d’accord, pourquoi n’avez-vous pas inclus cette exception dans le projet de loi lorsque vous l’avez rédigé avec tant de soin?

M. Lametti : Merci, sénatrice Batters. C’est une bonne question. De toute évidence, le projet de loi initial était celui que vous avez décrit et que le ministre Virani et moi-même avons justifié. Cela devait, et doit toujours, fonctionner dans le cadre de la structure d’appel existante. La commission n’aura que le pouvoir dont dispose actuellement le ministre, c’est-à-dire de renvoyer l’affaire devant une cour supérieure ou une cour d’appel, selon qu’il y a des faits à réexaminer — auquel cas l’affaire serait renvoyée devant la cour supérieure — ou qu’il y a des questions de droit à trancher. À ce moment-là, vous envisageriez de renvoyer l’affaire devant une cour d’appel.

J’étais devenu — je le suis encore, je pense — un gradualiste pragmatique, compte tenu du temps que j’ai passé dans la vie publique et du temps que j’ai passé comme ministre de la Justice. Le processus d’amendement tient compte du fait que d’autres parlementaires aiment avoir leur mot à dire dans la structure d’un projet de loi, et j’ai toujours respecté cela, tant à la Chambre des communes qu’au Sénat. Vous en témoignerez vous-même, compte tenu de mes rapports avec vous et avec le Sénat par le passé.

Je crois comprendre que, même avec l’amendement, la grande majorité des cas demeureront dans le cadre initial. Autrement dit, le processus d’appel doit être épuisé avant que l’on puisse avoir accès à la commission.

L’amendement comportait une soupape de sécurité qui disait que, dans certaines circonstances — encore une fois, il faudrait que j’en voie les rouages —, il incombait à la personne de justifier le caractère exceptionnel de ces circonstances. Mais encore une fois, je crois comprendre qu’il s’agit de cas exceptionnels et que la grande majorité des cas demeureront dans la structure originale que nous avions prévue dans le projet de loi initial.

La sénatrice Batters : Compte tenu de la perspective historique importante que vous apportez ici, madame Campbell — je viens de la Saskatchewan et, comme je l’ai mentionné dans mon discours de porte-parole, l’affaire David Milgaard a été très importante tout au long de ma vie. Vous en avez brièvement parlé dans votre réponse précédente, mais pour

maybe later in this meeting — to tell us and Canadians more of the historical perspective of your recollection of the David Milgaard part of that story, especially given that there have been different recollections stated over the years, including from former Prime Minister Mulroney. I wanted to give you the opportunity to have your recollection noted on camera in this important context.

Ms. Campbell: I know he said it was his idea to go to the court — it wasn't. It was my idea, and it came directly from my reading of Isabel LeBourdais' book. That's where I came up with the idea of sending a reference to the court.

It was one of the most difficult cases I had ever encountered, and the reason it made me so humble about my ability to know the truth was because it was a case with overwhelming circumstantial evidence. It was astonishing. For example, the day of the crime, David Milgaard is with his young friends, and he's acting strangely, and he has lost his boots, and they go to visit one of his friends in Saskatoon. He disappears at some point. Later, the wallet of Gail Miller, the victim, is found discarded in that neighbourhood. That seems to be a circumstance that would add weight to the case against David Milgaard, but then you find out that the person who rented the basement suite in the house of the friend whom David Milgaard visits is Larry Fisher. So there were all of these things, and at that time there was no evidence that drew the police to Larry Fisher. His wife was suspicious of him. She thought he might have done something and that there was a knife missing from their house. When she goes to the police, they either show her the murder weapon or describe it, but she says, "No, no, that's not what's missing from our house."

So the police have no reason to pursue this. It's just a combination of things. As I say, the effort to get the blood type testing — David Milgaard has type A blood. It's a rare type of blood, and I'm sure they thought if they got blood type testing, that might exculpate him because only 15% of people have type A blood, but, lo and behold, the perpetrator also had type A blood. So this forensic test added to the weight of the circumstantial evidence.

It was extraordinary. I have, over the years, thought to myself, what did I miss? But the bottom line was what exculpated, what finally exonerated David Milgaard was the DNA testing, which was not available at the time of the crime. Even when I was reviewing the case, the large semen sample had already been destroyed because of the blood type testing, and the small samples were still not amenable to DNA testing, but everyone believed they would be, and the exhibits had all been preserved.

l'histoire, je voulais vous donner l'occasion, et une plus longue chance — peut-être maintenant ou peut-être plus tard au cours de cette réunion — de nous faire part, à nous et aux Canadiens, de la perspective historique de votre souvenir de la partie de cette histoire concernant David Milgaard, d'autant plus que des souvenirs différents ont été rapportés au fil des ans, notamment par l'ancien premier ministre Mulroney. Je voulais vous donner l'occasion de relater vos souvenirs devant la caméra dans ce contexte important.

Mme Campbell : Je sais qu'il a dit que c'était son idée d'aller devant la cour — ce n'était pas le cas. C'était mon idée, et elle venait directement de ma lecture du livre d'Isabel LeBourdais. C'est ce qui m'a donné l'idée de soumettre un renvoi à la Cour suprême.

C'était l'un des cas les plus difficiles que j'aie jamais rencontrés, et la raison pour laquelle j'étais si humble quant à ma capacité de connaître la vérité, c'était parce que les preuves circonstancielles étaient écrasantes dans cette affaire. C'était étonnant. Par exemple, le jour du crime, David Milgaard est avec ses jeunes amis, il agit étrangement, il a perdu ses bottes, et ils vont rendre visite à un de ses amis à Saskatoon. Il disparaît à un moment donné. Plus tard, le portefeuille de Gail Miller, la victime, est retrouvé jeté dans le quartier. Cela semble être une circonstance étayant l'accusation contre David Milgaard, mais vous découvrez ensuite que le locataire de l'appartement au sous-sol de la maison de l'ami que David Milgaard visite est Larry Fisher. Il y avait donc tous ces éléments, mais à ce moment-là, il n'y avait aucune preuve qui orientait la police vers Larry Fisher. Sa femme se méfiait de lui. Elle pensait qu'il avait peut-être fait quelque chose et qu'il manquait un couteau dans leur maison. Lorsqu'elle va voir la police, on lui montre, ou on lui décrit l'arme du crime, mais elle dit : « Non, non, ce n'est pas ce qui a disparu de notre maison. »

La police n'a donc aucune raison de poursuivre cette piste. Ce n'est qu'une combinaison de facteurs. Comme je l'ai dit, il y a eu des analyses de groupe sanguin — David Milgaard est du groupe A. Comme ce groupe sanguin est rare, on pensait certainement que ces analyses permettraient de le disculper parce que seulement 15 % des gens ont du sang de ce groupe, mais, ô surprise, l'agresseur était aussi du groupe A. Ce test médico-légal a donc étayé la preuve circonstancielle.

C'était extraordinaire. Au fil des ans, je me suis demandé ce qui m'avait échappé. Mais au bout du compte, ce qui a disculpé David Milgaard, c'est le test ADN, qui n'était pas disponible à l'époque de ce crime. Même lorsque j'examinais le dossier, le gros échantillon de sperme avait déjà été détruit à cause des analyses sanguines, et les petits échantillons ne se prêtaient toujours pas aux tests ADN, mais tout le monde croyait que cela deviendrait possible. Les pièces à conviction avaient toutes été conservées.

When I heard a couple of years later — I was at that time the consul general in Los Angeles — that David Milgaard had been officially exonerated because of the DNA testing and that Larry Fisher was the guy who did it, I was delighted for David Milgaard. I was also astonished because there had been nothing to take us to Larry Fisher, no circumstantial evidence or anything that identified him as a possible suspect.

One has to be humble. That's why I think it is so important that wherever there is any form of forensic examination or evidence that could provide definite and inarguable support for the guilt or innocence of somebody, it must be made available. It cannot ever be the case that somebody does not have access to that kind of analysis.

Now, it doesn't mean it's always going to be a help, but it was a very difficult case. The day that the Supreme Court gave me their opinion — and it was an opinion — they said they thought he had been in jail long enough and that the jury, if they had known about Larry Fisher, might have a reasonable doubt. This was before anyone knew it was Larry Fisher. I quashed the conviction that day. I didn't wait until the next day; I did it right away, but knowing that this was only the first step. I felt bad because I knew that David Milgaard could be free, but that wouldn't be the end of the story.

When he finally was exonerated, I was very happy. But it's a case that really should be studied in criminology classes as the power of circumstantial evidence, how it builds on it and how in this case several forms of evidence that perhaps ought to have drawn attention elsewhere only reconfirmed the circumstantial evidence.

It's a case that has haunted me. I must say, when I was packing up my papers after having had political retirement thrust upon me by the Canadian electorate in the fall of 1993, I discovered a very lovely Christmas card from Joyce Milgaard. I think she understood that I had done what I could. She cared very much. I was glad for her when David was finally clearly exonerated.

The Chair: If I may say, Ms. Campbell, the inquiry report, I think, exonerated your judgment in the case as well.

Senator Dalphond: I want to thank both our guests this morning, but I have no questions for the ministers. I read the speeches; I read the bill; I spoke about the bill. On principle, I think the three of us agree on the same principles. I'll leave the time for my colleagues to ask questions.

Lorsque j'ai appris, quelques années plus tard — j'étais à l'époque consul général à Los Angeles — que David Milgaard avait été officiellement exonéré grâce aux tests ADN et que c'était Larry Fisher le coupable, j'étais ravie pour David Milgaard. J'étais aussi étonnée parce qu'il n'y avait rien pour nous amener à Larry Fisher, aucune preuve circonstancielle ou quoi que ce soit qui le désignait comme un suspect possible.

Il faut être humble. C'est pourquoi je crois très important que chaque fois qu'il y a une forme quelconque d'examen ou de preuve médico-légale qui pourrait étayer de façon certaine et indéniable la culpabilité ou l'innocence d'une personne, elle doit être disponible. Il ne doit jamais arriver que quelqu'un n'ait pas accès à ce genre d'analyse.

Cela ne veut pas dire que ce sera toujours utile, mais c'était un cas très difficile. Le jour où la Cour suprême m'a donné son opinion — et il s'agissait d'une opinion —, elle a dit qu'elle pensait qu'il avait passé suffisamment de temps en prison et que le jury, s'il avait entendu parler de Larry Fisher, aurait pu avoir un doute raisonnable. C'était avant que quiconque sache que c'était Larry Fisher. J'ai annulé la condamnation le jour même. Je n'ai pas attendu le lendemain; je l'ai fait tout de suite, mais en sachant que ce n'était que la première étape. Je me sentais mal parce que je savais que David Milgaard pouvait être libre, mais que ce n'était pas la fin de l'histoire.

Lorsqu'il a finalement été exonéré, j'en étais très heureuse. Mais c'est un cas qui devrait vraiment être étudié dans les cours de criminologie en ce qui concerne le pouvoir des preuves circonstanciennes, la façon dont elles se consolident, et la façon dont, dans cette affaire, plusieurs types de preuves qui auraient peut-être dû diriger l'attention ailleurs, n'ont fait que confirmer les preuves circonstanciennes.

C'est une affaire qui m'a hantée. Je dois dire que, lorsque j'ai trié mes papiers après que l'électorat canadien m'a imposé ma retraite politique à l'automne 1993, j'ai découvert une très jolie carte de Noël de Joyce Milgaard. Je pense qu'elle a compris que j'avais fait tout ce que je pouvais. Elle se souciait beaucoup de moi. J'étais heureuse pour elle lorsque David a finalement été clairement exonéré.

Le président : Si je peux me permettre, madame Campbell, le rapport d'enquête a, je crois, excusé votre jugement dans cette affaire également.

Le sénateur Dalphond : Je remercie nos deux invités de ce matin, mais je n'ai pas de questions pour les ministres. J'ai lu les discours; j'ai lu le projet de loi; j'ai parlé du projet de loi. En principe, je pense que nous sommes tous les trois d'accord sur les mêmes principes. Je vais laisser ce temps à mes collègues pour poser des questions.

The Chair: With the greatest respect, I'm going to try to now impose the four-minute limit on other questioners and answerers. It may turn out I will have to limit Ms. Campbell in her 30-minute interventions. I hope you understand that.

Senator Prosper: Thank you to both the witnesses here before us.

Being a Mi'kmaw lawyer from Nova Scotia, what comes to mind is the wrongful conviction of Donald Marshall Jr. and the royal commission that took place and issued 82 recommendations with respect to that wrongful conviction.

Systemic discrimination being inherent within the criminal justice system, I believe it was at every turn for Donald Marshall Jr. I just have a question with respect to the bill under the proposed new section 696.6(1)(5), under "Factors," there are two there that I believe are new provisions:

(d) the personal circumstances of the applicant;

(e) the distinct challenges that applicants who belong to certain populations face in obtaining a remedy for a miscarriage of justice, with particular attention to the circumstances of Indigenous or Black applicants . . .

I'm looking at the words "personal circumstances," "distinct challenges" and "circumstances of Indigenous or Black applicants." I'm hoping that being the architect or drafter of this legislation, Mr. Lametti, you can comment further on why you felt that be included within this piece of legislation. Thank you.

Mr. Lametti: Thank you very much, senator. It's an important part of this piece. Before the case of the three Manitobans, the "Woodhouse cousins," as I call them, there was only Donald Marshall, and yet we know from statistics in Canada that there is an incredible over-incarceration of Indigenous peoples and Black people in the criminal justice system.

Statistically, it did not make sense that so few cases that got through the CCRG process to the minister were Indigenous people, women or Black Canadians. There simply had to be an impediment within the system that was preventing those cases from being reviewed, those kinds of wrongful convictions. Statistically, they simply had to have happened. There is no other explanation.

What we're trying to do with these two articles that you cite is turn the mind of the commission explicitly and make it grounds, explicitly, for consideration, the particular circumstances of a

Le président : Avec tout le respect que je vous dois, je vais maintenant essayer d'imposer la limite de quatre minutes aux autres intervenants et personnes qui répondent. Il se peut que je doive limiter les interventions de 30 minutes de Mme Campbell. J'espère que vous comprenez cela.

Le sénateur Prosper : Je remercie nos deux témoins.

En tant qu'avocat mi'kmaq de la Nouvelle-Écosse, ce qui me vient à l'esprit, c'est la condamnation injustifiée de Donald Marshall fils, et la commission royale qui a été créée, et qui a formulé 82 recommandations concernant cette erreur judiciaire.

La discrimination systémique étant inhérente au système de justice pénale, je crois qu'elle s'est manifestée à tous les niveaux dans le cas de Donald Marshall fils. J'ai une question au sujet du nouveau paragraphe 696.6(1)(5) du projet de loi, sous la rubrique « Facteurs », il y en a deux qui, je crois, sont de nouvelles dispositions :

d) la situation personnelle du demandeur;

e) les difficultés spécifiques rencontrées par les demandeurs appartenant à certaines populations pour obtenir des mesures de redressement en cas d'erreur judiciaire, particulièrement en ce qui touche la situation des demandeurs autochtones ou noirs;

Je regarde les mots « situation personnelle », « difficultés spécifiques » et « situation des demandeurs autochtones ou noirs ». J'espère que, puisque vous êtes l'architecte ou le rédacteur de ce projet de loi, monsieur Lametti, vous pourrez nous en dire davantage sur les raisons pour lesquelles vous estimez que cela devrait être inclus dans ce projet de loi. Merci.

M. Lametti : Merci beaucoup, sénateur. C'est un aspect important de ce projet de loi. Avant l'affaire des trois Manitobains, les « cousins Woodhouse », comme je les appelle, il n'y avait que Donald Marshall, et pourtant nous savons, d'après les statistiques au Canada, qu'il y a une surreprésentation incroyable des Autochtones et des Noirs dans le système de justice pénale.

Statistiquement, il n'était pas logique que si peu de cas soumis au ministre par l'entremise du Groupe de la révision des condamnations criminelles concernent des Autochtones, des femmes ou des Canadiens noirs. Il fallait sûrement qu'il y ait un obstacle dans le système qui empêchait que ces cas, ce genre de condamnations injustifiées, soient examinés. Statistiquement, ces cas auraient dû être plus nombreux. Il n'y a pas d'autre explication.

Ce que nous visons avec les deux articles que vous citez, c'est de faire en sorte que la commission se penche explicitement sur la situation personnelle des demandeurs d'origine autochtone,

person of Indigenous or Black background or other backgrounds as well in order that those stories can be heard.

If there is a way of interacting, for example, with authority that's a result of intergenerational trauma, that could explain a person's behaviour that otherwise might be interpreted as being the behaviour of someone who might be guilty or might give that impression. All of these things need to be incorporated within the working standards of the committee along with a process that is more accessible, that is less costly, that is less time-consuming such that we can get to the cases that perhaps aren't homicide but are equally disruptive on the lives of communities, on the lives of the accused, on the lives of victims.

Remember, it doesn't serve anybody to place someone in jail who is innocent. It doesn't serve obviously the person and the person's family, but it also doesn't serve the community. If you think about it in the Indigenous context, that's doubly important. So we need to fix this. This is one attempt you've rightfully cited as a measure which hopes to correct not just the over-incarceration of Indigenous people but the access to justice that Indigenous people will have when mistakes are made.

[Translation]

Senator Carignan: I have two questions.

I heard you talk a great deal about the significance of external evidence and scientific evidence with DNA. My first question is the following. In addition to a tool such as the board, shouldn't we also expand access to the DNA Data Bank to include even more offences requiring a convicted offender to provide a DNA sample?

Yesterday, I identified the court martial component. It doesn't seem clear. Even government officials didn't seem convinced that the process included people sentenced by court martial, meaning military members or civilians on the outside. Did you intend to include the military members as well to ensure their access to this process? The question is for minister Lametti.

Mr. Lametti: Thank you, senator. It's good to see you again in this capacity. We've had some positive interactions in the past, and this will continue today.

To answer the second question, I honestly didn't have this power with regard to the bill. The national defence minister was responsible for doing this, based on the interaction between the two systems and the report by former Supreme Court justice Louise Arbour. It's possible to include the court martial.

noire ou autre et en fasse un motif explicite, afin que ces cas puissent être pris en charge.

S'il y a une façon d'interagir avec l'autorité, par exemple, qui résulte d'un traumatisme intergénérationnel, cela pourrait expliquer le comportement d'une personne qui, autrement, pourrait être interprété comme étant le comportement de quelqu'un pouvant être coupable ou donner cette impression. Tous ces éléments doivent être intégrés aux normes de travail du comité, de même qu'un processus plus accessible, moins coûteux et moins long, de façon à pouvoir traiter des cas qui ne sont peut-être pas des homicides, mais qui perturbent tout autant la vie des collectivités, de l'accusé et des victimes.

Il faut se rappeler qu'il n'est dans l'intérêt de personne de mettre en prison quelqu'un d'innocent. Cela ne sert de toute évidence pas la personne et sa famille, et ne rend pas service non plus à la collectivité. Si vous y réfléchissez dans le contexte autochtone, c'est doublement important. Nous devons donc régler ce problème. Il s'agit d'une tentative que vous avez qualifiée à juste titre de mesure visant à corriger non seulement le problème de surincarcération des Autochtones, mais aussi de l'accès qu'ont les Autochtones à la justice lorsque des erreurs seront commises.

[Français]

Le sénateur Carignan : J'ai deux questions.

Je vous ai beaucoup entendu parler de l'importance des preuves externes et des preuves scientifiques avec l'ADN. Ma première question est la suivante : ne pensez-vous pas que, en plus d'avoir un genre d'outil comme le conseil, on devrait également élargir l'accès à la Banque de données génétiques, afin qu'il y ait encore plus d'infractions pour lesquelles une personne reconnue coupable doit remettre un échantillon d'ADN?

Hier, j'ai identifié un élément qui est la cour martiale. Cela ne semble pas clair. Même les fonctionnaires ne semblaient pas convaincus que le processus couvrait les personnes condamnées en cour martiale, donc les militaires ou les civils à l'extérieur. Est-ce que votre intention était de couvrir les militaires également pour qu'ils aient accès à ce processus? La question s'adresse au ministre Lametti.

M. Lametti : Merci, monsieur le sénateur. C'est bien de vous revoir dans ce rôle. On a eu des interactions très positives par le passé, et cela va se poursuivre aujourd'hui.

Pour répondre à la deuxième question, pour être honnête, ce n'était pas un pouvoir que j'avais relativement au projet de loi, car c'était ce que le ou la ministre de la Défense nationale était chargé de faire selon l'interaction entre les deux systèmes et selon le rapport de l'ancienne juge de la Cour suprême Louise

However, more work is needed on the relationship between the two systems before it can be included in the process.

However, I'm not against it.

In terms of evidence, this bill will address errors and flaws in the system. You talked about how to improve the investigation system or the evidence from the start. If I were minister, I would be open to ideas for improving the process in order to facilitate access and make better use of the data. That way, we could avoid this type of situation in the first place.

Senator Carignan: I want to hear Ms. Campbell's response to the question about scientific evidence.

Ms. Campbell: It's difficult to obtain scientific evidence for every process. However, whenever possible, we must have it. That's the most important thing. There are also other options for identifying chemical elements in order to prove a person's presence both with DNA and in other ways. More research is needed in this area. Usually, this can be done. However, I'm talking about cases in the United States where people who want to apply for a review can't be tested to show the presence or absence of their DNA.

Sorry. I'm in Italy right now and I'm learning Italian. It's a bit difficult for me to speak French.

Senator Carignan: We can come join you if you like. It wouldn't be a problem.

[English]

Senator Simons: Thank you very much. It's lovely to see you both.

In my time as a journalist covering the courts, I certainly saw times where when someone was exonerated, there were cases where the judge would go through an exhaustive forensic analysis of where the case had gone wrong. But there is nothing in this bill that would allow for any kind of analysis or reporting of what the factors that led to the wrongful conviction were. There would be no way of knowing what role systemic racism played, what role a lack of effective counsel and perhaps lack of Legal Aid funding played. There would be no way of looking at whether there had been mistakes made by judges, police or prosecutors.

First for Mr. Lametti — I know he has to go imminently — but then I would love to hear at some greater length from Ms. Campbell: Do you think there should be something in the bill or in the observations to the bill that asks for a kind of

Arbour. Il est possible d'inclure la cour martiale. Toutefois, il y a plus de travail qui doit être fait sur la relation entre les deux systèmes avant de l'inclure dans le processus.

Cependant, je ne suis pas contre.

Pour la question des preuves, ce projet de loi permettra de corriger des erreurs et des défauts dans le système. Ce que vous avez mentionné, c'était plutôt comment on pourrait améliorer le système d'enquête ou les preuves dès le début. Si j'étais ministre, je serais ouvert à des idées visant à améliorer le processus, afin de faciliter l'accès et de mieux employer les données pour ainsi éviter, dans un premier temps, que ce genre de situation se produise.

Le sénateur Carignan : J'aimerais entendre la réponse de Mme Campbell sur la question des preuves scientifiques.

Mme Campbell : Il est difficile d'avoir des preuves scientifiques pour chaque processus, mais lorsque c'est possible, on doit les avoir. C'est la chose la plus importante. Aussi, il y a d'autres possibilités pour identifier des éléments chimiques afin de prouver de la présence d'une personne, non seulement avec l'ADN, mais autrement. Il est important de poursuivre la recherche à cet égard. Normalement, cela se fait. Toutefois, je parle de cas que je vois aux États-Unis où les gens qui veulent faire une demande de révision ne peuvent pas faire de tests pour indiquer si leur ADN était présent ou pas.

Excusez-moi, je suis en Italie et en ce moment et je suis en train d'apprendre l'italien. C'est un peu difficile pour moi de parler français.

Le sénateur Carignan : On peut aller vous rejoindre, si vous voulez, il n'y a aucun problème.

[Traduction]

La sénatrice Simons : Merci beaucoup. C'est un plaisir de vous voir tous les deux.

Quand j'étais journaliste et je couvrais les tribunaux, j'ai vu des cas où, lorsque quelqu'un était disculpé, le juge procédait à une analyse judiciaire exhaustive pour déterminer si une erreur s'était produite. Mais il n'y a rien dans ce projet de loi qui permettra d'analyser ou de signaler les facteurs ayant mené à la condamnation injustifiée. Il n'y aura aucun moyen de savoir quel rôle le racisme systémique a joué, quel rôle l'absence d'un avocat efficace et, peut-être, le manque de financement de l'aide juridique ont joué. Il n'y aura aucun moyen de vérifier si des erreurs ont été commises par des juges, des policiers ou des procureurs.

Je vais m'adresser tout d'abord à M. Lametti — je sais qu'il doit partir sous peu —, mais j'aimerais aussi que Mme Campbell nous en dise davantage à ce sujet. Pensez-vous qu'il devrait y avoir quelque chose dans le projet de loi ou dans les observations

commission-of-inquiry report to look at what went wrong and why?

Mr. Lametti: Thank you, senator. That's a great question. I will have to leave immediately after this answer. Again, I thank the committee for its time, and I thank you for your study and work on this bill.

Senator, the main goal of the committee is to review cases and to send them back to appropriate levels of court in order to be reheard or in order to have legal interpretations re-evaluated, et cetera. So the main priority is to fix. That being said, there isn't anything that precludes the committee from making those observations. My understanding is that given an amendment that was made by the House of Commons committee, the committee was entitled to report. There's certainly nothing precluding it from doing that. It will depend on the resources that the committee has at hand and on the number of cases that it has at hand.

I would reiterate the priority is to do the fixing, but certainly along the way in the current process as Minister of Justice in reviewing — I reviewed a number of cases, and I'm pretty certain that I reviewed more cases than any prior justice minister, simply because they knew it was important to me, and they got the files up to me. But certainly in the course of investigating those cases and reading those files, I saw things that would have pushed me to report. I think had I remained as minister, the day this commission got off the ground, I would have launched an inquiry under the Inquiries Act into the work of the Winnipeg Police and Crown prosecutor George Dangerfield because there are a number of wrongful convictions that are a result of that combination, and I would like to have all the cases they looked at reviewed.

I don't think this committee would be precluded from doing that, particularly given the House of Commons amendment. I would love to answer longer. With that, I'm going to leave you, and I appreciate your question, Senator Simons.

The Chair: Thank you, Mr. Lametti, for joining us for the time you've made available.

Ms. Campbell, briefly, a view on Senator Simons's question?

Ms. Campbell: Well, I think when cases are sent back to a court, there needs to be some explanation of why it's being sent back. So I'm not sure what the threshold of disclosure would be for that. I mean, you can't just say, "Oh, we think there might have been a miscarriage of justice. Would you have another look at it?" There have to be some reasons for that. But I think your point is very well taken that one has to learn as much as possible

qui y sont faites pour demander une sorte de rapport de commission d'enquête pour examiner ce qui n'a pas fonctionné et pourquoi?

M. Lametti : Merci, sénatrice. C'est une excellente question. Je devrai partir immédiatement après avoir répondu. Je remercie encore une fois le comité de son temps, ainsi que de son étude et de son travail sur ce projet de loi.

Sénatrice, l'objectif principal du comité est d'examiner les cas et de les renvoyer aux tribunaux compétents, afin qu'ils soient entendus de nouveau ou que les interprétations juridiques réévaluées, et cetera. La principale priorité est donc de régler des problèmes. Cela dit, rien n'empêche le comité de faire ce genre d'observations. Je crois comprendre que, compte tenu d'un amendement apporté par le comité de la Chambre des communes, le comité a le droit de produire un rapport. Rien ne l'empêche de le faire. Cela dépendra des ressources dont dispose le comité et du nombre de cas en cause.

Je répète que la priorité est de régler les problèmes, mais il est certain qu'en cours de route, en tant que ministre de la Justice — à ce titre, j'ai d'ailleurs examiné un certain nombre de cas, et je suis à peu près certain d'en avoir examiné plus que tout autre ministre de la Justice précédent, simplement parce qu'on savait que la question me tenait à cœur, ce qui fait que les dossiers arrivaient jusqu'à moi. Il ne fait aucun doute qu'au cours de l'examen de ces cas et de la lecture de ces dossiers, j'ai vu des choses qui m'auraient poussé à faire rapport. Je pense que si j'étais demeuré en poste comme ministre, le jour où cette commission a été créée, j'aurais lancé une enquête, en vertu de la Loi sur les enquêtes, sur le travail de la police de Winnipeg et du procureur de la Couronne, George Dangerfield, qui ont été à l'origine ensemble d'un certain nombre de condamnations injustifiées, ce qui fait que j'aimerais que toutes les affaires qui sont passées par eux soient examinées.

Je ne pense pas que le comité serait empêché de faire cela, surtout compte tenu de l'amendement de la Chambre des communes. J'aurais aimé vous répondre plus longuement. Sur ce, je vais vous quitter, et je vous remercie de votre question, sénatrice Simons.

Le président : Merci, monsieur Lametti, de nous avoir consacré ce temps.

Madame Campbell, brièvement, un point de vue sur la question de la sénatrice Simons?

Mme Campbell : Eh bien, je pense que lorsque des cas sont renvoyés à un tribunal, il faut qu'on explique pourquoi. Je ne suis donc pas certaine de ce que serait le seuil de divulgation dans ce cas. Il ne devrait pas suffire de dire : « Oh, nous pensons qu'il y a peut-être eu une erreur judiciaire. Pourriez-vous jeter un autre coup d'œil à cela? » Des motifs doivent être fournis. Mais je pense que vous avez tout à fait raison de dire qu'il faut tirer le

because the idea is to try and prevent things from happening again. But it's sensitive because people do not like to be called out for systemic racism or for bad behaviour in dealing with accused people. Yet, those things must be part of the rationale for a commission to send it back to a court.

I'm not really answering your question. I'm not sure whether the process in the bill includes that or whether that is something that could be clarified, but surely it would have to be sent back with reasons; otherwise, how would an appeal court know where to begin?

Senator Pate: Thank you, Ms. Campbell, for being here. Thank you also for being the first attorney general in this country to bring together women's groups to talk about the issues of misogynist violence and racist violence that were experienced in the early 1990s.

One of the differences I found when I started working with women after years of working with young people and men was the extent to which women pleaded guilty. One of the concerns with this legislation, which was also identified by Justice Ratushny when she did the self-defence review, was the inability to look at miscarriages of justice due to sentencing — something David Milgaard himself actually advocated — in particular, to look at group reviews so you could see the kinds of systemic issues that you became very well aware of or probably were well aware of beforehand but took the effort to ensure legal analyses examined.

Both the minister yesterday and his officials maintained that the bill in its current form could allow for the kind of systemic and group review that we have recommended. I know Minister Lametti had a copy of this previously, but I think he just received a copy of the report that Justices LaForme and Westmoreland-Traoré encouraged our office to do as a result of their consultation with us when they were providing advice on this.

What is your view on the importance of that type of review and, secondly, whether this legislation would allow for a review of that sort and how useful you see that kind of review being?

Ms. Campbell: Well, there are two things. One is the regulations that follow the legislation that can perhaps clarify some of the details of how it will be implemented and used.

The second is also a possibility of further amendment of the legislation. What you have to decide is, given the timing of where you are — maybe a future election, et cetera — if you want to get this bill into the statute books, see how it works and

maximum de leçons de chaque cas, parce que l'idée est d'essayer d'empêcher que ces choses se reproduisent. Mais c'est délicat parce que les gens n'aiment pas être pointés du doigt pour racisme systémique ou pour mauvais comportement dans leurs rapports avec les accusés. Pourtant, cela doit faire partie des raisons pour lesquelles une commission peut renvoyer une affaire devant un tribunal.

Je ne réponds pas vraiment à votre question. Je ne sais pas si le processus prévu dans le projet de loi comprend cela, ou si c'est quelque chose qui pourrait être clarifié, mais il faudrait certainement que des motifs soient invoqués, sinon comment une cour d'appel saura-t-elle par où commencer?

La sénatrice Pate : Merci, madame Campbell, d'être parmi nous. Je vous remercie également d'avoir été la première procureure générale du pays à réunir des groupes de femmes pour parler des problèmes de violence misogyne et de violence raciste qui se sont produits au début des années 1990.

L'une des différences que j'ai constatées lorsque j'ai commencé à travailler auprès des femmes, après des années de travail auprès des jeunes et des hommes, c'est la mesure dans laquelle elles plaidaient coupables. L'une des préoccupations au sujet de ce projet de loi, qui a également été soulevée par la juge Ratushny lorsqu'elle a effectué l'examen de la légitime défense, était l'incapacité d'examiner les erreurs judiciaires attribuables à la détermination de la peine — ce que David Milgaard lui-même a d'ailleurs préconisé —, et plus particulièrement, de procéder à des examens de groupe pour voir le genre de problèmes systémiques qui étaient très bien connus, des efforts étant quand même déployés pour qu'ils soient pris en compte dans les analyses juridiques.

Hier, le ministre et ses fonctionnaires ont soutenu que le projet de loi, dans sa forme actuelle, pourrait permettre le genre d'examen de groupe systémique que nous avons recommandé. Je sais que le ministre Lametti l'avait déjà, mais je crois qu'il vient de recevoir une copie du rapport que les juges LaForme et Westmoreland-Traoré ont encouragé notre bureau à produire, à la suite des consultations qu'ils ont eues avec nous, lorsqu'ils ont dû fournir des conseils à ce sujet.

Que pensez-vous de l'importance de ce genre d'examen et, deuxièmement, croyez-vous que ce projet de loi permettrait un examen de ce genre et, enfin, selon vous, dans quelle mesure ce genre d'examen serait-il utile?

Mme Campbell : Il y a deux choses. Il y a d'abord les règlements qui suivent la loi et qui peuvent peut-être clarifier certains détails sur la façon dont cette dernière sera mise en œuvre et appliquée.

Deuxièmement, il y a la possibilité d'apporter d'autres modifications à la loi. Compte tenu de la situation actuelle — des élections pouvant avoir lieu, et cetera —, vous devez décider si vous voulez que ce projet de loi figure dans le recueil des lois,

whether the outcomes are what you want, or whether it needs to be fixed. I say this as a former minister of justice who amended the Criminal Code. It's an ongoing organic thing that you add to as you can.

For some people, there are things that are hard to acknowledge. As you well know, people often don't want to see things like systemic racism; they are convinced it's not something within. You have to find ways of showing the role that it's playing in how people are perceived.

I think of the point you're making about women pleading guilty. These are interesting statistics and dynamics. The question is, why is that? There are a variety of factors in place, one of them being lack of resources to fight the justice system.

I don't have a simple answer to your question because I would have to get into it more deeply and follow it on a case-by-case basis. I like where you're going with it. I think the questions you're asking are very much part of what will eventually make the administration of this part of the law fairer and more just.

We're talking about things in a way that back when I became minister of justice, a lot of people didn't even see them. When I convened my National Symposium on Women, Law and the Administration of Justice, there were judges who came and said, "Before I came, I thought I was pretty liberal on these issues. Now I realize I didn't know anything." You have to help people discover what they don't know and why it matters.

I'm hopeful that the minister is right and that you can be confident that these issues can be raised, but if not, regulations are another part of it. The other thing is then to push to amend. How the operating principles of a commission would be set out — they won't be based just on the statute; there will be, obviously, terms of reference and whatever — is another area where you can expand and create more nuance in how things are addressed and what is taken into account.

I'm sorry. It's not a satisfactory answer, but I'm with you on what you're concerned about.

The Chair: Thank you. Ms. Campbell, I'm wondering if it would be acceptable to you to extend your time perhaps 10 minutes to give other senators an opportunity to pose questions. Is that okay at your end?

Ms. Campbell: I'm fine. I have a dog lying behind me here, not even fussing to be fed, so I'm good.

voir comment il fonctionne et si les résultats sont ceux auxquels vous vous attendiez, ou si le projet de loi doit être amendé. Je dis cela en ma qualité d'ancienne ministre de la Justice qui a modifié le Code criminel. Il s'agit d'un instrument organique permanent qui peut être modifié au besoin.

Pour certaines personnes, il y a des choses qui sont difficiles à reconnaître. Comme vous le savez sans doute, les gens ne veulent souvent pas voir des choses comme le racisme systémique, étant convaincus que cela n'existe pas vraiment. Il faut trouver des façons de montrer le rôle qu'il joue dans la façon dont les gens sont perçus.

Je pense à ce que vous avez dit au sujet des femmes qui plaident coupables. Ce sont des statistiques et des dynamiques intéressantes. La question est de savoir pourquoi cela se produit. Il y a divers facteurs en cause, dont le manque de ressources pour lutter contre le système de justice.

Je n'ai pas de réponse simple à votre question parce qu'il faudrait que j'examine la situation de plus près et que je suive les dossiers au cas par cas. J'aime l'optique que vous avez adoptée. Je pense que les questions que vous posez font partie intégrante de ce qui rendra l'application de cette partie de la loi plus juste et plus équitable.

Nous abordons des sujets qui ne venaient même pas à l'esprit de beaucoup de gens au moment où j'étais ministre de la Justice. Lorsque j'ai convoqué mon Colloque national sur la femme, le droit et la justice, des juges sont venus et ont dit : « Avant de venir ici, je pensais que j'étais assez libéral sur ces questions. Maintenant, je me rends compte que j'étais dans l'ignorance. » Il faut aider les gens à découvrir des choses et leur faire comprendre pourquoi c'est important.

J'espère que le ministre a raison et que vous pouvez avoir l'assurance que ces questions pourront être soulevées, mais sinon, il y aura toujours le règlement. L'autre chose, c'est de faire des pressions pour que des modifications soient apportées. La façon dont les principes de fonctionnement d'une commission seront établis — ils ne seront pas fondés uniquement sur la loi, et il y aura évidemment un mandat et tout le reste — est un autre domaine où l'on peut élargir et nuancer davantage la façon dont les choses sont abordées et ce qui est pris en compte.

Je suis désolée. Ce n'est pas une réponse satisfaisante, mais je suis d'accord avec vous sur ce qui vous préoccupe.

Le président : Merci. Madame Campbell, je me demande si vous accepteriez de prolonger votre participation d'une dizaine de minutes pour permettre à d'autres sénateurs de vous poser des questions. Est-ce que cela vous convient?

Mme Campbell : Ça va. J'ai mon chien couché ici derrière moi, qui n'a pas l'air de vouloir demander à manger, alors je peux continuer.

The Chair: Thank you.

[*Translation*]

Senator Aucoin: Ms. Campbell, you talked about the guilt mentality. I sat on the Parole Board of Canada. I know that people who don't admit their guilt are released less often or later, either on bail or on request, than people who admit their guilt at the start. I believe that the documents said that 400 to 500 applications may be made per year. My issue with this is the following. If people have been found guilty and are in prison, they have nine years to apply because of this mentality. Could the board do anything to encourage these people to apply?

[*English*]

Ms. Campbell: What is important is if there is a process that appears to provide relief to applicants in a reasonably timely way, then I think that will encourage people who feel they have been wrongfully convicted to apply. If they feel that there isn't much hope for it, if the backlog is too great, then that's very discouraging for people.

There are some people who actually are guilty when they are convicted, and some of them may also want to apply because it's often said that nobody in jail thinks they are guilty.

I think the credibility of the process will do a great deal to help sort that out. People will feel that there is a greater possibility of having their cases heard. Whether all of them will have merit, I can't say.

What your colleague was saying about women who plead guilty, maybe it's because they just don't feel that they have any recourse. If there is this sense that after they have done that, maybe they could ask somebody to revisit what happened and allow them to say, "I pleaded guilty, but I wasn't guilty," then we begin to sort out a more just assignment of guilt and innocence in our criminal justice system. It will never be perfect, but I think this bill helps to deal with a backlog and create a sense that this is a process within which an applicant has a legitimate possibility of finding a review.

The Chair: Thank you very much.

Le président : Merci.

[*Français*]

Le sénateur Aucoin : Madame Campbell, vous avez parlé de la mentalité de coupable. Comme j'ai siégé à la Commission des libérations conditionnelles du Canada, je sais que les gens qui n'admettent pas leur culpabilité sont moins souvent libérés ou le sont plus tardivement, soit pour une libération sous caution ou sur demande, que ceux qui ont admis dès le départ qu'ils étaient coupables. J'ai cru voir dans les documents que j'ai lus qu'on pourrait avoir entre 400 et 500 demandes par année. Ma question et mon problème avec cela, c'est que s'il y a des gens qui ont été trouvés coupables et qui sont emprisonnés, ils ont neuf ans pour faire une demande, à cause de cette mentalité. Y aurait-il des choses que la commission pourrait faire pour encourager ces personnes à faire une demande?

[*Traduction*]

Mme Campbell : Ce qui est important, c'est que s'il y existe un processus qui semble offrir un répit aux demandeurs dans un délai raisonnable, je pense que cela encouragera les gens qui estiment avoir été condamnés à tort à présenter une demande. S'ils estiment qu'il n'y a pas beaucoup d'espoir, si l'arriéré est trop important, c'est très décourageant pour eux.

Il y a des gens qui sont effectivement coupables lorsqu'ils sont condamnés, et certains d'entre eux pourraient aussi vouloir présenter une demande, parce qu'on dit souvent que les personnes qui sont en prison ne se considèrent pas comme coupables.

Je pense que la crédibilité du processus contribuera grandement à régler ce problème. Les gens auront l'impression qu'il y a une plus grande possibilité de faire entendre leur cause. Je ne peux pas dire si toutes les propositions seront valables.

Ce que votre collègue disait au sujet des femmes qui plaident coupables vient peut-être du fait qu'elles n'ont tout simplement pas l'impression d'avoir un recours. Si elles avaient l'impression, après l'avoir fait, qu'elles pourraient peut-être demander à quelqu'un de revenir sur ce qui s'est passé et leur permettre de dire : « J'ai plaidé coupable, mais je n'étais pas coupable », il commencera à y avoir une attribution plus juste de la culpabilité et de l'innocence dans notre système de justice pénale. Ce ne sera jamais parfait, mais je pense que ce projet de loi aidera à éliminer l'arriéré et donnera l'impression qu'il s'agit d'un processus dans le cadre duquel un demandeur a une possibilité légitime d'obtenir un examen.

Le président : Merci beaucoup.

Senator Clement: Hello, Ms. Campbell. I want to thank you for being the first. It's often a lonely place. I'm just thanking you for occupying it and for the lively conversations you have had since leaving office.

My question follows up on the questions from Senator Prosper and Senator Pate. We will go back to the issue of systemic racism. This country is going through a reckoning on this issue. We now have in this country an Indigenous Justice Strategy and, since June, a Black Justice Strategy.

In your opening comments, you were talking about cognitive bias. I want you to go further and comment on what would be needed for those people who are still in the justice system who don't see it. Those justice strategies speak about training. Do you see that as a route to making sure that the people who are going to be taking up space in this commission have the right lens and understand what they are seeing?

Ms. Campbell: I think training is very important. The question is this: How do you make it effective?

I was struck while watching the video with Prince Harry and Meghan Markle. Prince Harry was being interviewed by Anderson Cooper, and he was talking about people being bigots. When Anderson Cooper said, "Well, aren't you a bigot?" Prince Harry said, "Let's just say I see things differently now." His training was living with somebody who was mixed race and seeing what that person encountered and encountering himself the bigotry that came from having married such a person. In other words, sometimes people just don't see it because it's not part of their life. They cannot understand it.

I think you can train people in an abstract way, and there is a lot of marvellous social and psychological literature and the work that Claudia Goldin did about how symphony orchestras auditioned to hire new musicians. If they auditioned behind a screen, they hired many more women because they had these cognitive biases about how women play. There are all these kinds of things. I don't think there is any magic wand.

The more that you can create opportunities for people to have experiences where they hear the stories of people, and it isn't just theoretical — not that that isn't a good thing — it's a very human and real sharing of what it means not to be believed, to be seen as less, to have people assume that you are not capable.

La sénatrice Clement : Bonjour, madame Campbell. Je vous remercie d'avoir été la première à occuper ce poste où l'on doit souvent se sentir bien seule. Je vous remercie donc de l'avoir fait et je vous suis reconnaissante de votre participation active aux débats de société depuis votre départ.

Ma question fait suite à celles du sénateur Prosper et de la sénatrice Pate. Revenons au sujet du racisme systémique. Notre pays est en train de faire des rajustements sur cette question. Nous avons maintenant au pays une Stratégie en matière de justice autochtone et, depuis juin, une Stratégie canadienne en matière de justice pour les personnes noires.

Dans votre déclaration préliminaire, vous avez parlé de biais cognitif. J'aimerais que vous alliez plus loin et que vous nous disiez ce qu'il faudrait pour les gens qui font encore partie du système de justice et qui ne voient pas cela. Dans ces stratégies en matière de justice, il est question de formation. Pensez-vous que c'est une façon de s'assurer que les gens qui vont occuper des postes au sein de la commission auront la bonne vision et comprendront ce qu'ils voient?

Mme Campbell : Je pense que la formation est très importante. La question est toutefois la suivante : comment la rendre efficace?

J'ai été frappée en regardant la vidéo avec le prince Harry et Meghan Markle. Dans son entrevue avec Anderson Cooper, le prince Harry disait que les gens sont sectaires, ce à quoi Anderson Cooper a répondu : « N'êtes-vous pas sectaire vous-même? » Le prince Harry a alors répondu : « Disons que je vois les choses différemment maintenant. » Dans son cas, la formation a été de vivre avec une personne de race mixte et de voir les obstacles auxquels cette personne se heurtait, ainsi que de se rendre compte, du fait d'avoir épousé cette personne, du sectarisme auquel elle faisait face. Autrement dit, parfois, les gens ne voient tout simplement pas cela parce que cela leur est étranger. Ils ne peuvent pas comprendre.

Je pense qu'on peut former les gens de façon abstraite, et il y a beaucoup d'ouvrages sociaux et psychologiques merveilleux, de même que le travail fait par Claudia Goldin au sujet du déroulement des auditions des orchestres symphoniques. Les auditions derrière un écran entraînent l'embauche de beaucoup plus de femmes, en raison des préjugés cognitifs quant à leur façon de jouer d'un instrument. Cela se produit dans toutes sortes d'autres domaines, et il n'y a pas de baguette magique.

Plus vous créez d'occasions pour les gens d'entendre les histoires des autres, et ce n'est pas seulement théorique — non pas que ce ne soit pas une bonne chose —, plus ils sont à même de constater ce que signifie le fait de ne pas être cru, d'être perçu comme ayant moins de valeur ou de laisser les gens supposer que vous manquez de capacité.

When I did my sexual assault legislation, we met with people in Toronto, representatives of women from communities of colour. They said, “The police think domestic violence is just part of our culture.” There are all sorts of ways in which people attribute behaviours and attitudes to communities that they don’t know or understand.

I think communities that are affected can play an important role in helping to create opportunities for learning, whether we’re calling it training or calling it learning and raising awareness and consciousness toward the capacity to do justice for people who are not like you and to see injustice where before you might have seen it as something not worth remarking on.

That’s where we have to go, but I wish there were a simple magic wand that you could wave. It’s not. It’s hard work, but a lot of good people are trying to share their experiences. The fact that we have a much more diverse legislative body, that people like yourself can speak first-hand of the reality that certain communities experience, is very valuable. And your colleagues can say, “Oh, I never knew that,” and, as Prince Harry says, “I see things I didn’t see before.”

Senator Clement: Thank you, Ms. Campbell.

The Chair: Colleagues, we have two more senator questioners. With your indulgence, I would like to give them each the opportunity. There won’t be an opportunity for a second round.

[Translation]

Senator Oudar: Thank you, Ms. Campbell, for joining us. With all due respect, I had some questions.

Mr. Chair, I would like us to leave some time for the second panel. I’ll refrain from asking Ms. Campbell my question. I don’t want to add to the time. I want to give the other panel a chance to have their say. I look forward to hearing from them too.

[English]

Senator Senior: Thank you, Ms. Campbell. I personally appreciate your presence here and all that you have represented for women across this country. Thank you for that. I want to take a few seconds to dig a little further into your previous comments, your last set of comments around the question that Senator Clement asked.

I think you quoted this when you said the way we think we think isn’t how we think. That resonates with me, particularly as I think about the makeup of the commission and who the commissioners are — not just in training people or allowing them to learn, but allowing room for people who think

Au moment de la rédaction de mon projet de loi sur les agressions sexuelles, nous avons rencontré des représentantes de communautés de femmes de couleur à Toronto. Elles nous avaient dit : « La police pense que la violence familiale fait partie de notre culture. » Les gens attribuent des comportements et des attitudes à des collectivités qu’ils ne connaissent pas ou qu’ils ne comprennent pas, de toutes sortes de façons.

Je pense que les collectivités touchées peuvent jouer un rôle important en aidant à créer des possibilités d’apprentissage, que l’on appelle cela de la formation, ou encore de l’apprentissage, de la sensibilisation et de la prise de conscience de la capacité de rendre justice à des gens différents de nous et de voir les injustices que vous n’auriez peut-être pas jugé utile de remarquer auparavant.

C’est ce que nous devons faire, mais j’aimerais bien qu’il y ait une baguette magique, ce qui n’est pas le cas. C’est un travail difficile, mais beaucoup de bonnes personnes essaient de partager leurs expériences. Le fait que nous ayons un corps législatif beaucoup plus diversifié, que des gens comme vous puissent parler directement de la réalité vécue par certaines communautés, est très précieux. Vos collègues pourront dire « Je ne savais pas cela » et, comme l’a répondu le prince Harry, « Je vois des choses que je n’avais pas vues avant. »

La sénatrice Clement : Merci, madame Campbell.

Le président : Chers collègues, deux autres sénateurs veulent poser des questions. Si vous me le permettez, j’aimerais donner à chacun l’occasion de prendre la parole. Il n’y aura pas de deuxième tour.

[Français]

La sénatrice Oudar : Merci, madame Campbell, d’être parmi nous. Avec tout le respect que je vous dois, j’avais des questions.

Monsieur le président, j’aimerais qu’on laisse du temps au second groupe de témoins. Je vais donc m’abstenir de poser ma question à Mme Campbell. Je ne veux pas augmenter le temps, et je veux permettre à l’autre groupe d’être entendu. J’ai hâte de les entendre aussi.

[Traduction]

La sénatrice Senior : Merci, madame Campbell. J’apprécie votre présence ici et tout ce que vous avez représenté pour les femmes partout au pays et je vous en remercie. J’aimerais prendre quelques secondes pour approfondir un peu vos observations précédentes, votre dernière série de commentaires sur la question posée par la sénatrice Clement.

Je pense que vous avez dit que la façon dont nous croyons penser n’est pas la façon dont nous pensons. Cela m’interpelle, surtout quand je pense à la composition de la commission et à qui sont les commissaires —, le but n’étant pas seulement de former des gens ou de leur permettre d’apprendre, mais aussi de

differently to be able to be on the commission so that there can be a shared learning around the table when cases and discussions are being had, particularly when it comes to issues of discrimination, racism, sexism, et cetera.

I don't necessarily have a question. I want to think about it from the perspective of it not just being about training people, because many of us are tired of hitting our heads against the wall training people. It's probably more about making sure that we have a diverse makeup of people who come from different perspectives and who can actually be legitimately participating and being a part of that process.

Ms. Campbell: On the Supreme Court of Canada advisory board that I served on for four different appointments, one of our community members was Stephen Kakfwi, an Indigenous person and former premier of the Northwest Territories. He was wonderful. He was very strong. He made a huge contribution to our discussions because he spoke from a reality that wasn't the reality of many of the rest of us. I would say the other committee members were very open.

I have seen first-hand how that very diversity you're talking about can absolutely elevate people's understanding and create a much fairer, open, more just process. Job number one is the makeup of the commission. It has to be a commission that can hear what is being said and understand.

The Chair: Thank you both. I don't think there will be an opportunity for a second round. We have already extended your generosity of time beyond the limits that we initially asked for, Ms. Campbell. Despite the fact that your dog seems to still be quiet in the background, I think we should take the opportunity to bring this session to a close.

In doing that, I want to extend my thanks to Mr. Lametti, in his absence, but also to you for the generosity of your time, the thoughtfulness of your answers and the great engagement with us here in the Senate. It's a pleasure to see you once again, and I think that view is shared by many around the table. Thank you very much.

Ms. Campbell: Thank you for the great work you're doing.

The Chair: Thank you.

For our second panel, we are pleased to welcome three wrongfully convicted and exonerated individuals to speak about their journeys. Welcome, Mr. Guy Paul Morin, Mr. Brian Anderson and Mr. Clarence Woodhouse. Welcome and thank you for joining us.

permettre à des gens qui pensent différemment de faire partie de la commission, afin qu'il y ait un apprentissage commun autour de la table lorsqu'il y a des cas et des discussions, surtout pour les questions de discrimination, de racisme, de sexisme, et cetera.

Je n'ai pas nécessairement de question pour vous. Je veux réfléchir à la question en ne m'arrêtant pas seulement à la formation, parce que nous sommes nombreux à penser que celle-ci a ses limites. Il s'agit probablement davantage veiller à avoir une composition diversifiée de personnes, qui ont des points de vue différents et qui peuvent participer légitimement au processus.

Mme Campbell : Au sein du comité consultatif de la Cour suprême du Canada, auquel j'ai siégé dans le cadre de quatre affectations différentes, l'un des membres était Stephen Kakfwi, un Autochtone et ancien premier ministre des Territoires du Nord-Ouest. C'était une personne merveilleuse, dégageant beaucoup de force, qui a apporté une énorme contribution à nos discussions, parce qu'il a parlé d'une réalité différente de celle de bon nombre d'entre nous. Je dirais aussi des autres membres du comité qu'ils étaient très ouverts.

J'ai vu de mes propres yeux comment la diversité dont vous parlez peut absolument améliorer la compréhension des gens et créer un processus beaucoup plus juste, ouvert et équitable. La première priorité est la composition de la commission. Il faut que ce soit une commission qui peut entendre et comprendre ce qui se dit.

Le président : Merci à vous deux. Je ne pense pas qu'il y aura une deuxième série de questions. Nous vous avons déjà demandé un peu plus de temps que ce qui était prévu au départ, madame Campbell. Même si votre chien semble toujours aussi calme derrière vous, je pense que nous devrions mettre fin à cette partie de la séance.

Ce faisant, je tiens à remercier M. Lametti, en son absence, mais aussi vous, pour le temps que vous nous avez consacré, pour le sérieux de vos réponses et pour votre collaboration importante avec nous, au Sénat. C'était un plaisir de vous revoir, et je pense que beaucoup autour de la table partagent ce point de vue. Merci beaucoup.

Mme Campbell : Merci de l'excellent travail que vous faites.

Le président : Merci.

Pour notre deuxième groupe de témoins, nous sommes heureux d'accueillir trois personnes condamnées à tort et exonérées, afin qu'elles nous parlent de leur parcours. Accueillons M. Guy Paul Morin, M. Brian Anderson et M. Clarence Woodhouse. Bienvenue, et merci de vous joindre à nous.

We will begin by inviting you to provide opening remarks and then, following that, there will be some conversation with senators. You saw a little bit of that opportunity when the last witnesses were here, and it will follow somewhat in the same way.

I'm going to invite Mr. Morin and Mr. Anderson to deliver remarks. Mr. Woodhouse will have an opportunity, if he wishes it, to share his thoughts through Mr. Anderson. Just to advise you of what happened here, the Translation Bureau sought but was unable to obtain an accredited Saulteaux interpreter for the meeting. So with Mr. Woodhouse's limited proficiency in English, if he is comfortable, Mr. Anderson will assist in sharing with us Mr. Woodhouse's thoughts.

Mr. Anderson, would you be able to do that based on whatever Mr. Woodhouse would like to tell us?

Brian Anderson, wrongfully convicted person, as an individual: Yes, I will try.

The Chair: That would be great. Thank you very much for that.

I hope you will take your time in sharing your thoughts with us, but still leave us a bit of an opportunity for us to engage in dialogue with you. I would like you to be as comfortable as you can. I'll try not to limit your remarks unduly. Mr. Morin, would you like to go first and speak with us for a number of minutes?

Guy Paul Morin, wrongfully convicted person, as an individual: Good afternoon, all. My name is Guy Paul Morin. I wrote out my thoughts here. Thank you for inviting me here today to hear some of my thoughts. I would like to speak about Bill C-40 because I suffered a miscarriage of justice when I was wrongfully convicted for a murder I did not commit. I was arrested in 1985 for the murder of a 9-year-old girl named Christine Jessop. She was my neighbour. This false arrest was the beginning of a miscarriage of justice that lasted for 10 years.

During those 10 years, I endured two trials. At the first trial, I was acquitted, and at the second trial, I was convicted with a life sentence with no parole and incarcerated in six different prisons, including the maximum-security Kingston Penitentiary. I lived a nightmare. This was beyond bad. I was an innocent person — and still am — with no more than a few traffic tickets to my name, and yet this happened to me.

I would like you all to take a moment and imagine being stopped on a roadside by the police and told you're charged with first-degree murder, and you know you're innocent. I said, "You're kidding." "No, we're serious." They were. I told

Nous allons commencer par vous inviter à faire une déclaration préliminaire, après quoi vous discuterez avec les sénateurs. Vous avez vu un peu comment cela se passe lorsque les derniers témoins ont comparu, et les choses se poursuivront à peu près de la même façon.

Je vais inviter M. Morin et M. Anderson à faire une déclaration préliminaire. S'il le souhaite, M. Woodhouse aura l'occasion de faire part de ses réflexions par l'entremise de M. Anderson. Pour votre information, le Bureau de la traduction a demandé, mais n'a pas pu obtenir un interprète accrédité pour le saulteaux. Étant donné que M. Woodhouse a une connaissance limitée de l'anglais, s'il est à l'aise, M. Anderson pourra agir comme son intermédiaire pour nous faire part de ses réflexions.

Monsieur Anderson, allez-vous être en mesure de faire cela?

Brian Anderson, personne condamnée à tort, à titre personnel : Oui, je vais essayer.

Le président : Ce serait formidable. Merci beaucoup.

J'espère que vous prendrez le temps qu'il faut pour nous faire part de vos réflexions, mais que vous nous laisserez quand même un peu de temps pour dialoguer avec vous. Soyez le plus à l'aise possible. Je vais essayer de ne pas limiter indûment votre temps de parole. Monsieur Morin, voulez-vous commencer et vous adresser à nous pendant quelques minutes?

Guy Paul Morin, personne condamnée à tort, à titre personnel : Bonjour à tous. Je m'appelle Guy Paul Morin. J'ai noté mes réflexions ici. Je vous remercie de m'avoir invité aujourd'hui pour faire part de certaines de mes réflexions. J'aimerais parler du projet de loi C-40 parce que j'ai subi une erreur judiciaire. En effet, j'ai été condamné à tort pour un meurtre que je n'ai pas commis. J'ai été arrêté en 1985 pour le meurtre d'une fillette de 9 ans du nom de Christine Jessop. Elle était ma voisine. Cette arrestation illégale a marqué le début d'une erreur judiciaire qui a duré 10 ans.

Au cours de ces 10 années, j'ai subi deux procès. Au premier procès, j'ai été acquitté, et au deuxième, j'ai été condamné à l'emprisonnement à perpétuité sans possibilité de libération conditionnelle. J'ai été incarcéré dans six établissements différents, y compris le pénitencier à sécurité maximale de Kingston. J'ai vécu l'enfer. C'était au-delà de tout ce qu'on peut imaginer. J'étais une personne innocente — et je le suis toujours —, les infractions que j'avais commises se limitant à quelques contraventions au code de la route. Pourtant, j'ai vécu cela.

J'aimerais que vous preniez tous un moment pour imaginer la police qui vous arrête sur le bord de la route pour vous dire que vous êtes accusé de meurtre au premier degré, alors que vous savez que vous êtes innocent. Au moment de mon arrestation,

them, "You're making a big mistake." They replied, "We don't make mistakes."

Really think about that for a second: "We don't make mistakes." This type of attitude is precisely why it's so important for an independent commission to review possible wrongful convictions. Although legally my case lasted in the courts for 10 years, the reality is that it has never ended. This looms over my life and haunts me to this day. The day I was arrested, April 22, 1985, I was 25 years old, in my prime. The daunting stigma and the trauma remain forever.

I would like to add my voice to those of David and Joyce Milgaard. Wrongful convictions should never happen, but they do. When my DNA results were revealed, the second trial prosecutor, Leo McGuigan, said on television, "The justice system is not infallible." No one knows that more than I do. Knowing that wrongful convictions happen, we owe it to them to have a fast and fair process to rectify it when it happens.

What this bill can offer to others in my situation in the future is hope. We would not have to rely on the Minister of Justice to review cases when, to begin with, they are part of the system that failed me. A new and independent commission that is open-minded to the reality of wrongful convictions and is dedicated to truth and fairness would go a long way in shedding light on these injustices.

Despite my exoneration in 1995, the stigma remains. It has affected my family and my children. As recently as this summer, I had a phone conversation with a potential client who commented my name is not a good one to have. When I asked why, she replied, "Because he's a killer." Wow. I said, "Really?" This is 29 years after my exoneration and 4 years after the announcement of the real killer.

When someone is wrongfully convicted, it will taint their lives forever, and the least we owe them is to help identify such cases as quickly as possible and get them out of the prison system and courts so they can begin to repair their lives. The longer they are in the system, the heavier the stigma to their name and reputation.

I am grateful to have had James Lockyer and the Justice for Guy Paul Morin Committee, now Innocence Canada, help in my plight, an organization comprised of people who dedicate their time and effort to make a wrong right. I am also grateful to Rubin Carter and many other members of society who showed their respect and support and helped me fight for my freedom.

j'ai dit : « C'est une blague. » On m'a répondu : « Non, nous sommes sérieux. » Ils l'étaient effectivement. Je leur ai dit : « Vous faites une grosse erreur. » Ils ont répondu : « Nous ne faisons jamais d'erreurs. »

Pensez-y un instant : « Nous ne faisons jamais d'erreurs. » Ce genre d'attitude explique précisément pourquoi il est si important qu'une commission indépendante examine les condamnations injustifiées possibles. Même si, sur le plan juridique, ma cause a duré 10 ans devant les tribunaux, la réalité est qu'elle n'a jamais pris fin. Elle continue de peser sur ma vie et de me hanter encore aujourd'hui. Le jour où j'ai été arrêté, le 22 avril 1985, j'avais 25 ans. J'étais dans la fleur de l'âge. Cette stigmatisation et ce traumatisme immenses subsisteront à jamais.

J'aimerais joindre ma voix à celles de David et de Joyce Milgaard. Les erreurs judiciaires ne devraient jamais se produire, mais elles se produisent. Lorsque les résultats de mes analyses d'ADN ont été révélés, le deuxième procureur du procès, Leo McGuigan, a déclaré à la télévision : « Le système de justice n'est pas infallible. » Personne n'est plus au courant de cela que moi. Sachant que des condamnations injustifiées se produisent, nous nous devons d'avoir un processus rapide et équitable pour les corriger, le cas échéant.

Ce que ce projet de loi peut offrir à d'autres personnes qui se retrouveront dans ma situation à l'avenir, c'est de l'espoir. Ce ne devrait pas être au ministre de la Justice d'examiner les cas, étant donné qu'au départ, il fait partie du système qui m'a laissé tomber. Une nouvelle commission indépendante, ouverte à la réalité des erreurs judiciaires et vouée à la vérité et à l'équité contribuerait grandement à faire la lumière sur ces injustices.

Malgré mon exonération en 1995, la stigmatisation persiste. Elle a touché ma famille et mes enfants. Pas plus tard que cet été, je parlais au téléphone avec une cliente potentielle qui m'a dit que j'avais un nom difficile à porter. Lorsque je lui ai demandé pourquoi, elle m'a répondu : « Parce que c'est le nom d'un tueur. » J'étais estomaqué et je lui ai répondu : « Vraiment? » C'est 29 ans après ma disculpation et 4 ans après l'annonce du véritable meurtrier.

Lorsqu'une personne est condamnée à tort, cela entache sa vie pour toujours, et le moins que nous puissions faire, c'est d'essayer d'identifier ces cas le plus rapidement possible et d'aider les personnes touchées à sortir du système carcéral et des tribunaux pour pouvoir commencer à refaire leur vie. Plus elles demeurent longtemps dans le système, plus leur nom et leur réputation sont stigmatisés.

Je suis reconnaissant de l'aide que m'ont donnée James Lockyer et le comité Justice pour Guy Paul Morin, qui est maintenant connu sous le nom d'Innocence Canada, un organisme composé de gens qui consacrent leur temps et leurs efforts à redresser les injustices. Je suis également reconnaissant à Rubin Carter et à de nombreux autres de mes concitoyens qui

I personally knew David and Joyce Milgaard and their uphill battle for justice. Joyce Milgaard was also instrumental in fighting for justice in my case, and I think it would be the honourable thing to do to implement Bill C-40 on their behalf and for the people of Canada in the future caught in the whirlpool of injustice. You can't go wrong doing it right, and here is the chance to make our justice system less flawed and more foolproof.

Let's make it right. Thank you.

The Chair: Thank you, Mr. Morin. Very impressive and thoughtful words. Mr. Anderson?

Brian Anderson, wrongfully convicted person, as an individual: *Boozhoo.*

[*Ojibwe spoken*]

My name is Brian Anderson. I am Anishinaabe from Pinaymootang First Nation in Manitoba. I too was wrongfully convicted for a murder when I was 18 years old. My co-accused were also from the same community. One of us, Allan, was only 17 when he was brought in for questioning and arrested. None of us had ever been in trouble with the criminal justice system. When we were brought in for questioning, we didn't know what was happening. English was not our first language. I hardly spoke any English at all. I only spoke my own language, which is Ojibwe. In our community, many of the elders that I was with all the time only spoke Ojibwe. Therefore, my English was limited.

The police took advantage of our young age, our unknowing of the criminal justice system and the fact that we were Anishinaabe and did not speak English well. Being questioned by the police, they threatened me and used violence. It was easy for the police to make up confessions. These false confessions are the reason we were convicted.

When I was in jail, other inmates told me to appeal, but I didn't know what an appeal was. I called my lawyer, and he was mad at me. He didn't want to appeal. When I did go for appeal, I ended up going to the same people who convicted me, which is the Crown prosecutor and the appeal.

George Dangerfield went on to wrongfully convict many others, such as Thomas Sophonow, Frank Ostrowski, James Driskell and Kyle Unger, that we know of.

ont fait preuve de respect et de soutien et qui m'ont aidé à lutter pour ma liberté.

J'ai personnellement connu David et Joyce Milgaard, et je suis au courant de leur lutte acharnée pour la justice. Joyce Milgaard a également joué un rôle important dans la lutte pour la justice dans mon cas, et je pense que la meilleure chose à faire serait de mettre en œuvre le projet de loi C-40 en leur nom et au nom des citoyens du Canada qui, à l'avenir, pourraient se retrouver dans le tourbillon de l'injustice. Vous ne pouvez pas vous tromper en faisant les choses correctement, et voici l'occasion de rendre notre système de justice moins imparfait et plus infailible.

Faisons les choses correctement. Merci.

Le président : Merci, monsieur Morin. Des paroles très impressionnantes et réfléchies. Monsieur Anderson?

Brian Anderson, personne condamnée à tort, à titre personnel : *Boozhoo.*

[*mots prononcés en ojibwé*]

Je m'appelle Brian Anderson. Je suis un Anishinabe de la Première Nation Pinaymootang, au Manitoba. J'ai moi aussi été condamné à tort pour un meurtre à l'âge de 18 ans. Mes coaccusés venaient de la même communauté que moi. L'un d'entre nous, Allan, n'avait que 17 ans lorsqu'il a été amené pour être interrogé et arrêté. Aucun d'entre nous n'avait jamais eu de démêlés avec le système de justice pénale. Lorsqu'on nous a amenés pour nous interroger, nous ne savions pas ce qui se passait. L'anglais n'était pas notre première langue. Je ne parlais pratiquement pas anglais. Je ne parlais que ma propre langue, l'ojibwé. Dans notre communauté, bon nombre des aînés que je côtoyais tout le temps ne parlaient que l'ojibwé. Par conséquent, mon anglais était limité.

La police a profité de notre jeune âge, de notre méconnaissance du système de justice pénale et du fait que nous étions des Anishinabes et que nous ne parlions pas bien l'anglais. Lorsque j'ai été questionné par la police, on m'a menacé et on a utilisé la force. Il était facile pour la police de forger des aveux. Ces faux aveux sont la raison pour laquelle nous avons été condamnés.

Lorsque j'étais en prison, d'autres détenus m'ont dit d'interjeter appel, mais je ne savais pas ce que c'était. J'ai communiqué avec mon avocat, et il s'est fâché contre moi. Il ne voulait pas interjeter appel. Lorsque mon appel a finalement été entendu, je me suis retrouvé face aux mêmes personnes qui m'avaient condamné, c'est-à-dire le procureur de la Couronne et le tribunal d'appel.

George Dangerfield a ensuite condamné injustement beaucoup d'autres personnes, comme Thomas Sophonow, Frank Ostrowski, James Driskell et Kyle Unger, que nous connaissons.

We need the Milgaard's law in this Bill C-40. If we can get this through, that would be great.

It would be great if more people like my lawyers, Jerome Kennedy, James Lockyer and the people at Innocence Canada, were looking after these cases. Innocence Canada were the only ones to ever help me. They took on my case in 2019, and on July 18, 2023, I was acquitted. It took 50 years almost to the day to finally prove my innocence. That is an entire lifetime. That is time that I cannot get back. You cannot put a price tag on someone's life.

The criminal justice system has never helped anyone here. They didn't help me, and they did not help Ting Fong Chan's family for the death of their father. Still to this day, the system is not helping me. I am still waiting for compensation for my wrongful conviction.

There is a high population of Indigenous people and Black people in the prison system. I know that from my own experience. Racism and corruption led to my wrongful conviction. Bill C-40 can help be the voice for other innocent people like me who need to be heard when no one is listening.

Governments like to speak about reconciliation. Let's show it. Show me reconciliation. I have been fighting my whole life for this. I don't want this to happen to any more people like me.

If Bill C-40 if passed, it would be a big help to others who were wrongfully convicted, for example, the Quewezance sisters from Saskatchewan. They're still waiting for theirs, too.

Meegwetch.

The Chair: Thank you, Mr. Anderson.

Mr. Woodhouse, if you would like to share your thoughts, perhaps, through Mr. Anderson, or another option in addition might be that if you wished to do so — and maybe, Mr. Anderson, you could explain this to Mr. Woodhouse if the English is not good enough for him — you could submit a tape recording or a written letter in the language of your choice — Saulteaux — and we would arrange for it to be translated and shared with the whole committee.

Mr. Anderson: Yes, he would prefer that, a tape recording.

The Chair: Thank you very much. We will make arrangements to make that possible.

Thank you, again, Mr. Anderson.

Nous avons besoin des dispositions Milgaard dans le projet de loi C-40. Si nous pouvions adopter ce projet de loi, ce serait merveilleux.

Ce serait formidable si plus de gens comme mes avocats, Jerome Kennedy, James Lockyer et les gens d'Innocence Canada s'occupaient de ces cas. Les gens d'Innocence Canada ont été les seuls à m'aider. Ils ont repris mon dossier en 2019, et le 18 juillet 2023, j'ai été acquitté. Il a fallu presque 50 ans, jour pour jour, pour finalement prouver mon innocence. C'est l'équivalent d'une vie entière. C'est du temps que je ne pourrai jamais rattraper. La vie d'une personne n'a pas de prix.

Le système de justice pénale n'a jamais aidé qui que ce soit ici. Ils ne m'ont pas aidé, et ils n'ont pas aidé la famille de Ting Fong Chan concernant la mort de leur père. Encore aujourd'hui, le système ne m'aide pas. J'attends toujours une indemnisation pour ma condamnation injustifiée.

Il y a une forte population d'Autochtones et de Noirs dans le système carcéral. Je le sais d'expérience. Le racisme et la corruption ont mené à ma condamnation injustifiée. Le projet de loi C-40 peut aider à faire entendre la voix d'autres personnes innocentes comme moi, qui ont besoin de cela parce que personne ne les écoute.

Les gouvernements aiment parler de réconciliation. Agissons concrètement. Donnez-moi des preuves de la réconciliation. J'ai lutté toute ma vie pour cela. Je ne veux plus que cela arrive à des gens comme moi.

Si le projet de loi C-40 était adopté, il aiderait beaucoup d'autres personnes qui ont été condamnées à tort, par exemple les sœurs Quewezance en Saskatchewan, dont le cas n'est toujours pas réglé.

Meegwetch.

Le président : Merci, monsieur Anderson.

Monsieur Woodhouse, vous pouvez nous faire part de vos réflexions, peut-être par l'entremise de M. Anderson. Une autre option serait que, si vous le souhaitez — et peut-être, monsieur Anderson, vous pourriez expliquer cela à M. Woodhouse dans sa langue —, vous soumettiez un enregistrement ou une lettre dans la langue de votre choix — le saulteaux — et nous prendrions des dispositions pour que cela soit traduit et partagé avec l'ensemble du comité.

M. Anderson : Oui, il préférerait un enregistrement.

Le président : Merci beaucoup. Nous allons prendre des dispositions en ce sens.

Merci encore, monsieur Anderson.

I'm now going to invite senators to have a conversation with you, beginning with Senator Arnot, who is the sponsor of Bill C-40 in the Senate.

Senator Arnot: Thank you to all the witnesses who have come today to help us deal with this bill. We certainly feel the passion of your remarks and the suffering that you've gone through because of the wrongful conviction.

I have a question for Mr. Morin.

Sir, the Kaufman inquiry found that police and prosecutors suffered from tunnel vision, focusing solely on you despite other evidence that was available. Therefore, I ask this question: Do you believe Bill C-40 offers sufficient mechanisms to examine, uncover and address police tunnel vision associated with wrongful convictions?

As a second component, after years under the stigma of a crime you didn't commit — which you talked about — how do you think the justice system could better address the emotional and mental health needs of people who are exonerated?

For Mr. Anderson and Mr. Woodhouse, my question is this: Sirs, your wrongful convictions were largely based on unreliable witness testimony and coercion by the police. Do you believe that this bill will help address those kinds of issues for any other person in a situation like the one you found yourselves in?

Mr. Morin: Regarding that tunnel vision, without doubt, that was one of the main factors. It was one of the big words that were used during the inquiry. "Staggering" was the word that the honourable judge Fred Kaufman emphasized. It was a staggering amount of tunnel vision within this case. It was unbelievable. That, basically, is one of the main reasons that I think this arrest here to this guy happened. They focused on me. It didn't matter what else came about aside from me. They focused on me. I felt like even in the second trial, when I saw the first — from the first trial, there was a Crown prosecutor who even went to the second trial, and I said, "Whoa, this feels like a personal vendetta." It's just going right for me, constantly.

The tunnel vision is a huge factor that's a big problem. Sometimes when you get a gut feeling, don't rely on it because it's not always right. The training has to be done to police officers and those who deal in the system. Don't always trust your gut feeling. Let the evidence speak for itself and not all this circumstantial evidence that we're hearing about.

Je vais maintenant inviter les sénateurs à s'entretenir avec vous, en commençant par le sénateur Arnot, parrain du projet de loi C-40 au Sénat.

Le sénateur Arnot : Merci à tous les témoins qui sont venus aujourd'hui pour nous aider à étudier ce projet de loi. Nous ressentons certainement la passion dans vos interventions et la souffrance que vous avez endurée en raison d'une condamnation injustifiée.

J'ai une question pour M. Morin.

Monsieur, l'enquête Kaufman a conclu que la police et les procureurs ont fait preuve d'une vision étroite, se concentrant uniquement sur vous, malgré d'autres preuves disponibles. Je vous pose donc la question suivante : croyez-vous que le projet de loi C-40 offre suffisamment de mécanismes pour examiner, déceler et corriger la vision étroite de la police associée aux condamnations injustifiées?

Deuxièmement, après des années passées sous le stigmate d'un crime que vous n'avez pas commis — ce dont vous avez parlé —, comment pensez-vous que le système de justice pourrait mieux répondre aux besoins émotionnels et de santé mentale des personnes qui sont disculpées?

Ma question s'adresse à M. Anderson et à M. Woodhouse. Messieurs, vos condamnations injustifiées étaient en grande partie fondées sur des témoignages peu fiables et sur la coercition exercée par la police. Croyez-vous que ce projet de loi aidera à régler ce genre de problèmes pour toute autre personne qui se retrouverait dans une situation similaire à celle que vous avez connue?

M. Morin : En ce qui concerne cette vision étroite, il ne fait aucun doute que c'était l'un des principaux facteurs. Un des termes utilisés à ce sujet pendant l'enquête et sur lequel l'honorable juge Fred Kaufman a insisté est le mot « renversant ». La vision très étroite dont ont fait preuve les responsables était renversante. C'était difficile à croire. C'est essentiellement l'une des principales raisons pour lesquelles je pense que j'ai été arrêté. Ils se sont concentrés sur moi. Ils n'ont pas tenu compte des autres éléments. Ils se sont uniquement concentrés sur moi. Même dans le deuxième procès, lorsque j'ai vu le premier procureur de la Couronne — le procureur de la Couronne qui était présent au premier procès est revenu pour le deuxième, je me suis dit : « Ça ressemble à une vendetta personnelle. » On s'attaquait toujours à moi.

La vision étroite est un facteur énorme qui pose un gros problème. Parfois, lorsque vous avez une intuition, il ne faut pas toujours vous y fier parce que ce n'est pas toujours la bonne. De la formation doit être donnée aux policiers et à ceux qui travaillent dans le système. Il ne faut pas toujours se fier à son instinct. Il faut laisser la preuve parler d'elle-même, en mettant de côté les preuves circonstancielles.

It's like I heard at the second trial, bit by bit, add this piece, this piece and this piece, and make sure you add it all up. All that circumstantial is enough to put the person away, but not always. It's not a smoking gun. That was the problem regarding tunnel vision.

Regarding your second question, yes, once you're put in the system, you're stigmatized, and it's a stigma that lasts forever. The problem still exists. Like I mentioned, a lady I was speaking with, I couldn't believe what she said: "You have that name. It's not a good one to have." I said, "Why?" She said, "Well, he was a killer."

Wow, you know? I was very surprised to this day, but maybe not, because what happens is when you're stigmatized, it stays with you. What happened is I had ten years in the justice system that people used to tell me when they would meet me on the street, "You're like a soap opera. We see you on TV all the time." The problem with that is the person who was found to match the DNA result — Calvin Hoover was the person who was found in the end result through DNA that matched — he had one week, maybe, of media coverage. I had ten years of it. To this day, I go to people's houses, and when some of them talk to me, some say, "I know about your case." I say, "Did you know that they actually found the real killer for Christine Jessop?" And they say, "Are you kidding me?" They're so surprised. I say, "So you missed that blurb of news, too, for that short period of time." To this day, this is a problem for me. I don't like what has happened.

I love life, but I don't like what life has given me.

The Chair: Thank you, Mr. Morin.

Mr. Anderson?

Mr. Anderson: Yes. I'm not familiar with the justice system, like I said, so I really don't know how to answer your question. Maybe if you have lawyers who could jump up and speak for you right away, that would be the best way to go about it, so it doesn't continue further and further, question after question. Just stop it right there.

The sooner you solve the problem, the better.

Senator Batters: Thank you so much. I'm humbled to be here with you today. I'm the critic of this bill, but I really view it as my job to try to make this bill better and to try to, hopefully, have fewer of these cases as we go on.

C'est comme ce qui s'est produit à mon deuxième procès; petit à petit, il faut ajouter un élément ici, un élément là, et s'assurer de tenir compte de tout. Il arrive que les preuves circonstancielles soient suffisantes pour incarcérer quelqu'un, mais pas toujours. Ce n'est pas une preuve irréfutable. C'est le problème que pose une vision étroite.

En ce qui concerne votre deuxième question, oui, une fois que vous entrez dans le système, vous êtes stigmatisé, et c'est un stigmate qui dure pour toujours. J'ai encore des problèmes. Comme je l'ai mentionné, lorsque j'ai parlé à cette dame, j'ai eu du mal à le croire quand je l'ai entendu dire : « Vous avez un nom difficile à porter. » Je lui ai demandé : « Pourquoi? » Elle m'a répondu : « Parce que c'est le nom d'un tueur. »

Vous savez? J'ai été très surpris sur le coup, mais je n'aurais peut-être pas dû l'être, parce que ce qui arrive, c'est que lorsque vous êtes stigmatisé, vous l'êtes pour de bon. Pendant les 10 ans que j'ai passés dans le système de justice, les gens qui me rencontraient dans la rue me disaient : « Tu es comme une vedette de feuilleton. Nous te voyons tout le temps à la télévision. » Le problème, c'est que la personne dont on a découvert que son ADN correspondait aux résultats de l'analyse — Calvin Hoover est le coupable qui a été trouvé grâce à son ADN — n'a eu qu'une semaine peut-être de couverture médiatique. J'ai eu dix ans. Encore aujourd'hui les gens me disent : « Je suis au courant de ton cas. » Ce à quoi je réponds : « Savez-vous qu'ils ont trouvé le vrai meurtrier de Christine Jessop? » Ils me disent alors : « Tu te moques de moi? » Ils sont tellement surpris. Je dis : « Vous avez donc manqué la fois dont on en a parlé dans les nouvelles. » À ce jour, c'est encore un problème pour moi. Je suis déçu de la façon dont cela s'est passé.

J'aime la vie, mais je n'aime pas ce que la vie m'a donné.

Le président : Merci, monsieur Morin.

Monsieur Anderson?

M. Anderson : Oui. Je ne connais pas le système de justice, comme je l'ai dit, alors je ne sais vraiment pas comment répondre à votre question. Peut-être que le fait d'avoir des avocats pour défendre les gens dès le départ serait la meilleure façon de procéder, afin que le processus ne s'éternise pas.

Plus vite le problème est réglé, mieux c'est.

La sénatrice Batters : Merci beaucoup. Je suis honorée d'être ici avec vous aujourd'hui. Je suis la porte-parole de ce projet de loi, mais je considère qu'il est de mon devoir d'essayer de l'améliorer et, avec un peu de chance, de réduire le nombre de cas de ce genre.

Mr. Morin, when I hear your name, I think of someone who has persevered. I don't think of a killer. I think of someone who persevered through enormous challenges, and I hope that you take that away today. I hope that when there's news coverage about this, what you've just stated about who the real killer was will be part of that, to have more than just a small blurb, because I agree with you that it was a relatively small blurb in that equation.

I have a few questions to try to make this bill better. The commission that's set up under Bill C-40 can suggest just a few limited things. One of those is an appeal to the court, but it does not have the power to recommend, refer an applicant for a pardon or a record suspension as one of their options. That is what the report by Justices LaForme and Westmoreland-Traoré had recommended.

I'm wondering, Mr. Morin and Mr. Anderson, would you like to see the commission have the chance to have those types of expanded options for people who have been wrongfully convicted?

Mr. Morin: For sure, without a doubt. If the evidence speaks clearly for itself, there is no reason for not having a pardon. It's as simple as that. It really comes down to the facts of the case.

The circumstantial stuff that was earlier talked about by the Honourable Kim Campbell, it was circumstantial evidence when it came to David Milgaard. Sometimes, it's by chance. It's a freaky thing in life some things can happen. For him to have the same blood type, A, and match, I mean, that's freaky. So these coincidences can sometimes steer you in the wrong direction. If that's what happens, then you get miscarriages of justice. So we have to have that smoking gun sort of idea.

Senator Batters: Maybe I'll just go on to my second question because I don't want to run out of time so my colleagues don't have time to ask questions.

Bill C-40 mandates that the timeline for the commission to handle wrongful conviction review applications is "as expeditiously as possible." That's all it says as far as actual detail for it, but it doesn't define that. It doesn't say anything about what "as expeditiously as possible" means. I was asking the justice officials here yesterday about that, and I didn't get much detail about that at all.

I'm wondering, given the lengthy time frames that all of you had to endure in these wrongful conviction nightmares, if you think that perhaps this bill or even regulations to the bill should have some detail about some timelines that they need to adhere to rather than just leave it up to them as to what "as expeditiously as possible" means.

Monsieur Morin, votre nom est synonyme de persévérance et pas de meurtrier. Vous êtes le symbole pour moi de quelqu'un qui a persévéré malgré d'énormes défis, et j'espère que vous repartirez d'ici aujourd'hui en vous rappelant de cela. J'espère que s'il est à nouveau question de cela dans les médias, ce que vous venez de dire au sujet de l'identité du vrai tueur en fera partie, pour qu'enfin la vérité soit connue, parce que je suis d'accord avec vous pour dire que l'importance que cela a eue dans cette équation était faible.

J'ai quelques questions en vue d'essayer de bonifier ce projet de loi. Les suggestions que peut faire la commission qui a été créée en vertu du projet de loi C-40 sont limitées. L'une d'elles est un appel devant les tribunaux, sans qu'il soit possible pour elle de recommander ou de renvoyer un demandeur pour un pardon ou une suspension de casier, ce que le rapport des juges LaForme et Westmoreland-Traoré recommandait.

Je me demande, monsieur Morin et monsieur Anderson, si vous aimeriez que la commission ait la possibilité d'offrir ce genre d'options élargies aux personnes qui ont été condamnées à tort?

M. Morin : Bien sûr, sans aucun doute. Si la preuve est claire, il n'y a aucune raison de ne pas avoir de pardon. C'est aussi simple que cela. C'est vraiment une question de faits.

Ce sont les éléments circonstanciels dont a parlé plus tôt l'honorable Kim Campbell qui ont servi de preuve dans le cas de David Milgaard. Il s'agit parfois d'un simple hasard. Certaines choses qui arrivent dans la vie sont pour le moins surprenantes. Le fait qu'il ait eu le même groupe sanguin, A, est bizarre. Ces coïncidences peuvent parfois faire aller les choses dans la mauvaise direction. Si c'est ce qui se produit, il y a erreur judiciaire. Il nous faut donc cette notion de preuve irréfutable.

La sénatrice Batters : Je vais peut-être passer à ma deuxième question parce que je ne veux pas manquer de temps et empêcher mes collègues de poser leurs questions.

Le projet de loi C-40 oblige la commission à traiter les demandes de révision de condamnations injustifiées « le plus rapidement possible ». C'est tout ce qui est dit à ce sujet, sans plus de précisions. On ne sait pas ce que signifie cette expression. J'ai interrogé les fonctionnaires du ministère de la Justice hier à ce sujet, et je n'ai pas obtenu beaucoup de détails.

Étant donné les longs délais que vous avez tous dû endurer, par suite de ces condamnations injustifiées cauchemardesques, je me demande si vous pensez que ce projet de loi, ou même le règlement d'application du projet de loi, devrait contenir des détails sur les délais qui doivent être respectés, plutôt que de s'en remettre à la commission pour déterminer ce que signifie « le plus rapidement possible ».

Mr. Morin: I can say based on what happened to me, the Minister of Justice was dealing with me at that time. That's why I think it took 10 years. It was only through DNA that resolved this case. When they asked my lawyers if I was willing to go for it, I said by all means, that will put an end to it.

I once quoted this, and I will say it again: "The justice system failed me; science saved me." It was as simple as that. Why I said that is I think I'd still be in the justice system if it wasn't for this absolute verdict of DNA results. So I was quite happy with that. I already knew I had a couple of things under my sleeve. One of them was my innocence. I always knew that one day the truth will set me free, but what a battle.

Now, timeline, as you're talking about, when it comes to that, of course, it would be best if things were done in a timely manner, where the case would be resolved, but that's not always the case. It takes time to scrutinize and make all absolutely right. Precision takes time. As far as I'm concerned, when you have all the facts, everything compiled properly, and then you present that, then I think justice can unravel properly.

Senator Batters: Thank you.

Just briefly, Mr. Anderson, would you like to see more detailed time frames set out that provide more detail as to what "as expeditiously as possible" means? Would you like to see a more detailed time frame, given the severity of what we're dealing with here?

Mr. Anderson: Well, a lot of times all they give you is time, time in jail. But for something like that, to try and prevent these cases from going further, we need something or some people who can follow these court proceedings and, at the end of the day maybe, like get your heads together, see if you can end this case right there before it goes any further. I think that would be the best way.

Senator Prosper: Thank you, Mr. Morin, Mr. Anderson and Mr. Woodhouse. Thank you for your courage, for your resilience, for your patience with respect to a system that is there to supposedly protect people but, as you know all too well, is imperfect, especially in light of the things we heard, like tunnel vision, unconscious bias and even police coercion.

We heard Minister Lametti talk about this bill being within the confines of the criminal justice system, ordering a new trial or referencing a Court of Appeal, going to a Court of Appeal. But, Mr. Anderson, you haven't been compensated yet.

Mr. Anderson: No, I haven't.

M. Morin : Pour ma part, je peux dire que c'est le ministre de la Justice qui a traité mon dossier. C'est pourquoi je pense qu'il a fallu 10 ans. Ce n'est que grâce à l'ADN que cette affaire a été réglée. Lorsqu'on a demandé à mes avocats si j'étais prêt à accepter cela, j'ai répondu que oui, pour que tout cela se termine.

Je l'ai déjà dit et je le répète : « Le système de justice m'a laissé tomber; la science m'a sauvé. » C'est aussi simple que cela. La raison pour laquelle j'ai dit cela, c'est que je pense que je serais encore dans le système de justice si ce n'était de ce verdict définitif découlant des résultats de l'analyse génétique. Je suis donc très heureux de l'issue. Je savais déjà que j'avais deux ou trois atouts, dont l'un était mon innocence. J'ai toujours su qu'un jour la vérité me rendrait libre, mais la bataille a été difficile.

Maintenant, pour ce qui est de l'échéancier, comme vous le dites, bien sûr, il serait préférable que les choses soient faites rapidement, que le cas soit réglé, mais ce n'est pas toujours ce qui se produit. Il faut du temps pour examiner la situation et la redresser. La précision prend du temps. En ce qui me concerne, si tous les faits sont présents, si tout est bien compilé et présenté, je pense que la justice peut être rendue comme il se doit.

La sénatrice Batters : Merci.

Brièvement, monsieur Anderson, aimeriez-vous que des délais plus précis soient établis pour déterminer ce que l'on entend par « le plus rapidement possible »? Aimeriez-vous avoir des délais plus précis, compte tenu de la gravité de la situation?

M. Anderson : Souvent, tout ce qu'on nous donne, c'est du temps, du temps à passer en prison. Mais pour quelque chose de ce genre, pour essayer d'empêcher que ces affaires aillent plus loin, nous avons besoin de quelque chose ou de quelqu'un qui peut suivre ces procédures judiciaires et, peut-être au bout du compte, voir s'il est possible de mettre fin à cette affaire avant qu'elle aille plus loin. Je pense que ce serait la meilleure façon de procéder.

Le sénateur Prosper : Merci, monsieur Morin, monsieur Anderson et monsieur Woodhouse. Je vous remercie de votre courage, de votre résilience, de votre patience à l'égard d'un système qui est censé protéger les gens, mais qui, comme vous le savez trop bien, est imparfait, surtout à la lumière de ce que nous avons entendu au sujet de problèmes comme une vision étroite, des préjugés inconscients et même la coercition policière.

Nous avons entendu le ministre Lametti dire que ce projet de loi s'inscrivait dans le cadre du système de justice pénale, en ordonnant la tenue d'un nouveau procès ou en renvoyant à une cour d'appel. Cependant, monsieur Anderson, vous n'avez pas encore été indemnisé.

M. Anderson : Non, pas encore.

Senator Prosper: And I do know of when Donald Marshall Jr. was getting into matters of compensation that there were some strong arguments put forward from government representatives who tried to discount the quality, value and meaning of his life because he was an Indian. So I know compensation is within the civil realm, and you're never going to be fully compensated for what happened, but they try.

What are your thoughts on that next chapter of being compensated? Do you think this bill should lend certain insights to providing guidance for compensation for the wrongs that were committed against either of you?

Mr. Anderson: That would be great if the Senate could help out. Cases like this, I do need help because if everything else is so slow — like, I'm almost 70 years old already. What good is compensation to me if I don't last? I won't be able to see that. I would like to see some of it at least. That would be a big help.

Yes, there should be help from the Senate. Does anybody second that?

The Chair: Thank you both.

Senator Dalphond: First, I would like to express my regrets for the terrible miscarriages of justice you all suffered. It certainly shows the need for an independent commission, but also to address ways to prevent that from happening within the system first because the commission is going to address as an ultimate resort to redress something that should not have happened. I think it is only one side of the equation, but it is certainly a safety valve to some extent, but at what price? It's certainly striking to me.

I would like to maybe concentrate more on the bill, which is really after the wrongful conviction happened. So you were serving time in jail. I suspect I know the answer to this question, but could you tell us how easy it was to get access to a group of supporters like the Guy Paul Morin group that became Innocence Canada or for you, Mr. Anderson, to get access to a lawyer or somebody to assist you to get a review? Could you describe that experience and the fact that you were left, if you don't mind?

Mr. Anderson: Yes, it would have been nice to have guidance right away, but I had nothing to get. We did write many letters to various people and organizations, hoping someone would listen and do something about my case. Not until Innocence Canada came around and looked at my case did things start picking up.

Le sénateur Prosper : Je sais en outre que quand Donald Marshall fils a voulu parler d'indemnisation, des représentants du gouvernement ont fortement tenté de minimiser la qualité, la valeur et le sens de sa vie parce qu'il était Indien. Je sais donc que l'indemnisation relève du domaine civil et qu'aucune indemnité n'effacera ce que vous avez vécu, mais ils essaient encore d'alléger leur responsabilité.

Que pensez-vous du prochain chapitre de l'indemnisation? Pensez-vous que ce projet de loi devrait donner des indications sur l'indemnisation offerte suite aux préjudices qui ont été causés à l'un ou l'autre d'entre vous?

M. Anderson : Ce serait formidable si le Sénat pouvait nous aider. Dans des cas comme celui-ci, j'ai besoin d'aide parce que si tout le reste est aussi lent... j'ai déjà près de 70 ans. À quoi me sert l'indemnisation s'il ne me reste plus de temps? Je ne verrai pas cela de mon vivant. J'aimerais en voir au moins une partie. Ce serait très utile si vous pouviez nous aider.

Oui, le Sénat devrait nous aider. Quelqu'un appuie-t-il cela?

Le président : Merci à vous deux.

Le sénateur Dalphond : Je voudrais tout d'abord exprimer mes regrets pour les terribles erreurs judiciaires dont vous avez tous été victimes. Cela montre certainement qu'il est nécessaire de mettre sur pied une commission indépendante, mais aussi de trouver des façons d'empêcher que cela se reproduise dans le système d'abord parce que la commission va s'occuper en dernier recours de corriger une erreur qui n'aurait pas dû se produire. Je pense que ce n'est qu'un aspect de l'équation, mais c'est certainement une soupape de sécurité dans une certaine mesure, mais à quel prix? C'est ce qui me frappe.

J'aimerais peut-être me concentrer davantage sur le projet de loi, c'est-à-dire après la condamnation injustifiée. Vous avez donc purgé une peine d'emprisonnement. Je suppose que je connais la réponse à cette question, mais pourriez-vous nous dire à quel point il a été facile d'avoir accès à un groupe de supporters comme le groupe de Guy Paul Morin qui est devenu Innocence Canada ou pour vous, monsieur Anderson, d'avoir accès à un avocat ou à quelqu'un pour vous aider à obtenir une révision? Pourriez-vous nous décrire cette expérience et nous dire comment vous avez été laissés à vous-même, si vous le voulez bien?

M. Anderson : Oui, j'aurais aimé avoir des conseils tout de suite, mais il n'y avait rien pour moi. Nous avons écrit de nombreuses lettres à diverses personnes et organisations, dans l'espoir que quelqu'un écoute et fasse quelque chose au sujet de mon cas. Ce n'est que lorsque Innocence Canada s'est penché sur mon cas que le dossier a commencé à bouger.

It would be nice if when a person first comes out of jail, they give you a place to stay, not like a halfway house. I was in a halfway house, and I didn't like that. You're still not free. You can't just go find work. Your movements are limited. I had a radius of 80 kilometres from where I stayed. I couldn't go any further. If I went further, I would get suspended.

Then, when I did apply for work here and there, I was discriminated against. They'd ask, "Where is your résumé?" I don't have a résumé. What's that? I've never heard of it.

If I did write something down, then they would say, "You're missing these years. Where were you?" Well, I was in jail. So that worked against me, and I missed out on a lot of good jobs because of that. There was a time I worked for Manitoba Hydro, but after they found out that I was in jail, they found an excuse to get rid of me. That was it.

Mr. Morin: What an uphill battle, right?

Mr. Anderson: It is.

Mr. Morin: For sure. You try and get a job after you've been plastered on the news negatively. It was a problem, for sure.

I'll tell you what happened. I was lucky to get one great job. I thought it was good. I called my lawyer and said, "I want to take a job over at the airport." He said, "Oh, really?" "Yes, it's quite an interesting job." So what happened was I said I want to test something out. I want to see if my name is cleared from the Criminal Code. Am I still declared a first-degree murderer? Am I still in the books? Or is my name totally erased? He said it should be. I said, "Great answer." It should be? I said I'm going to go apply for the job. I did all the testing. They said, "Great, you did well."

They hired me. Then they said, "Oh, by the way, we're going to do a background check on you through the RCMP." That's fine. It should be good, right? That did come back clear. I was quite satisfied and happy. I actually stuck with the job. I liked it. I was pushing back 777s, 737s — all the big planes you can think of — and loading and unloading them. I became a supervisor within a year and a half. They liked my work, and I liked it, and they could see that.

Ce serait bien si, lorsqu'une personne sort de prison, on lui fournissait un endroit où rester, plutôt que de l'envoyer en maison de transition. J'ai été envoyé dans une maison de transition, et je n'ai pas aimé cela. On n'est toujours pas libre dans ces endroits. On ne peut pas simplement aller chercher du travail. Nos mouvements sont limités. Je pouvais me déplacer dans un rayon de 80 kilomètres d'où je restais. Je ne pouvais pas aller plus loin. Si j'étais allé plus loin, j'aurais été pénalisé.

Puis, lorsque j'ai présenté des demandes d'emploi ici et là, j'ai été victime de discrimination. Les gens me demandaient : « Où est votre curriculum vitae? » Je n'en avais pas. Je ne savais même pas de quoi il s'agissait et je n'en avais jamais entendu parler.

J'ai quand même essayé d'en rédiger un. Après l'avoir lu, les gens me disaient : « Il manque des années. Où étiez-vous pendant ce temps? » Je répondais que j'étais en prison. Cela m'a donc nui, et j'ai perdu beaucoup de bons emplois à cause de cela. À une certaine époque, j'ai travaillé pour Manitoba Hydro, mais quand ils ont appris que j'avais fait de la prison, ils ont trouvé une excuse pour se débarrasser de moi. Fin de l'histoire.

M. Morin : C'est un combat de tous les instants, n'est-ce pas?

M. Anderson : C'est vrai.

M. Morin : Bien sûr. Essayez de trouver un emploi après avoir été faussement accusé dans les médias. C'était un problème, il n'y a pas de doute.

Je vais vous raconter ce qui s'est passé dans mon cas. J'ai eu la chance d'obtenir un excellent emploi. J'étais très content. J'ai appelé mon avocat et je lui ai dit : « J'aimerais commencer un emploi à l'aéroport. » Il a dit : « Vraiment? » et j'ai répondu : « Oui, c'est un travail très intéressant. » Ce qui s'est passé, c'est que j'ai dit que je voulais tester le système. Je veux voir si mon nom a été rayé de la liste en vertu du Code criminel. Suis-je toujours déclaré coupable de meurtre au premier degré? Suis-je toujours dans les livres? Ou est-ce que mon nom est complètement effacé? Il a dit qu'il devrait être effacé, et j'ai répondu : « Excellente réponse. » Il devrait l'être? J'ai décidé de poser ma candidature pour en avoir le cœur net. J'ai fait tous les tests. Ils m'ont dit : « C'est excellent, vous avez eu de bons résultats. »

Ils m'ont donc embauché. Ensuite, ils ont dit : « Oh, en passant, nous allons faire une vérification de vos antécédents par l'entremise de la GRC. » Aucun problème. Les résultats devaient être bons là aussi, n'est-ce pas? Et ils ont effectivement été bons. J'étais très satisfait et heureux. J'ai donc continué d'occuper cet emploi, que j'aimais beaucoup. Je pouvais des 777, des 737 — tous les gros avions que vous pouvez imaginer — et je les chargeais et je les déchargeais. Je suis devenu superviseur en un an et demi. Ils aimaient mon travail, j'aimais l'emploi, et ils pouvaient le constater.

This is what happened in the end. That's a good story. All the other things that I went to school for — refrigeration, air-conditioning, electrical and gas fitter — I went to school and made myself ready for the future. Then within the next year, I'm slapped with a first-degree murder charge, and it never stopped from there. So what can I say? This is the reality of life, of what happens when you're thrown in my shoes.

Senator Dalphond: You should not stay in prison for long when you're the victim of a miscarriage of justice.

Mr. Morin: Right.

Senator Dalphond: We need to deal with this not in 25, 29 or 50 years. We have to deal with this in the following months or in the coming year or two. Thank you very much. Your testimonies are very powerful.

Mr. Morin: I'm just familiarizing you with the reality of what has happened. I was going to wear a crest here today that used to say, "The Three Ms." I was known as one of them. It was Milgaard, Marshall and Morin. They were printed out, and I wore them on my lapel, as well as other members who were fighting for my freedom. "The Three Ms" were known back in the day, in the 1980s.

Senator Dalphond: Thank you both.

Mr. Morin: They had it rough, and I had it rough.

Senator Simons: I cannot tell you what a privilege it is to be here with the three of you. I want to thank you for your clarity and for your courage.

Mr. Morin, you talked about the way science cleared you, but for Mr. Anderson and Mr. Woodhouse, there was no DNA evidence. There was no science to clear you. You were convicted 50 years ago, and it took you that long to get exonerated.

I wonder if you could tell us two things. Both Mr. Morin and Mr. Anderson, you've talked about the difficulty. This bill would require people to go back to court and ask the court to exhaust all appeals, so there is a little bit of an exit ramp in extraordinary circumstances, but for the most part, you would have to go back to the court. You both said that the problem with that is you're going back to the same institution that convicted you in the first place. I wanted you to expand on that.

Mr. Anderson, maybe you could speak a bit for Mr. Woodhouse too. I want to understand this. You served your time. You were out on parole. You still fought to be exonerated decades after you were released from prison. I wonder if you could explain to us why it was so important for you to have that public exoneration long after you'd been released.

C'est ce qui s'est passé en fin de compte. C'est une belle histoire. Toutes les autres disciplines pour lesquelles j'étais allé à l'école — la réfrigération, la climatisation, l'électricité et le gaz — j'étais allé à l'école et je m'étais préparé pour l'avenir. Puis, l'année suivante, on m'accuse de meurtre au premier degré, et tout s'est enchaîné à partir de ce moment-là. Que puis-je dire de plus? C'est ma vie, telle que je l'ai vécue.

Le sénateur Dalphond : On ne devrait jamais rester en prison aussi longtemps lorsqu'on est victime d'une erreur judiciaire.

M. Morin : C'est vrai.

Le sénateur Dalphond : Il faut s'en occuper, mais pas dans 25, 29 ou 50 ans. Nous devons nous pencher sur cette question dans les mois à venir ou dans un an ou deux. Merci beaucoup. Vos témoignages sont très éloquentes.

M. Morin : Je n'ai fait que vous raconter ce qui s'est passé. J'allais porter un écusson ici aujourd'hui sur lequel on pouvait lire : « Les trois M ». J'étais connu comme l'un d'eux. C'était Milgaard, Marshall et Morin. Ces écussons avaient été imprimés, et j'en portais un sur mon revers de veston, tout comme d'autres qui se battaient pour ma liberté. Les « trois M » étaient connus à l'époque, dans les années 1980.

Le sénateur Dalphond : Merci à vous deux.

M. Morin : Ils ont eu la vie dure, et moi aussi.

La sénatrice Simons : Je ne peux pas vous dire à quel point c'est un privilège d'être ici avec vous trois. Je vous remercie de la clarté de votre témoignage et de votre courage.

Monsieur Morin, vous avez dit que la science vous a sauvé, mais en ce qui concerne M. Anderson et M. Woodhouse, il n'y avait pas de preuve d'ADN. Il n'y avait pas de données scientifiques pour vous disculper. Vous avez été reconnus coupables il y a 50 ans, et il a fallu tout ce temps pour que vous soyez exonéré.

Pourriez-vous nous dire deux choses? Messieurs Morin et Anderson, vous avez tous deux parlé de la difficulté. Le projet de loi obligerait les gens à retourner devant les tribunaux et à leur demander d'épuiser tous les recours en appel. Il y a donc une sorte de porte de sortie dans des circonstances extraordinaires, mais dans la plupart des cas, il faudrait s'adresser aux tribunaux. Vous avez tous les deux dit que le problème, c'est que vous devez ainsi retourner devant l'instance même qui vous a condamné au départ. J'aimerais savoir ce que vous en pensez.

Monsieur Anderson, vous pourriez peut-être aussi parler un peu au nom de M. Woodhouse. Je veux comprendre. Vous avez purgé votre peine. Vous avez obtenu une libération conditionnelle. Vous vous êtes toujours battu pour être disculpé, des décennies après avoir été libéré de prison. Pourriez-vous nous expliquer pourquoi il était si important pour vous d'obtenir cette exonération publique bien après votre libération?

Mr. Anderson: Well, because I'm innocent. I didn't do anything. I need to prove my innocence. If somebody does you wrong, you can't forget it. It bothers you. You need to have that corrected.

Senator Simons: How much confidence do you have that a bill like this, which requires people in most cases to go back to the courts, will actually work? Do you think people will have faith? Based on your own experiences, for both of you — Mr. Morin, you talked about how when you went back to the second trial, you saw the same prosecutor who had the same fixation on getting his man, and he has decided that's you.

Mr. Morin: Exactly.

Mr. Anderson: You're not going to get anywhere with the same people, same prosecutor, same judge. You're not going to go anywhere.

Senator Simons: The thing that I think is so interesting about Mr. Morin's case is there was a public inquiry afterwards. It wasn't just that the DNA evidence exonerated you; there was a whole inquiry that found prosecutorial misconduct.

Mr. Morin: So I'm the lucky one, right?

Senator Simons: It just seems to me that without the inquiry, we'd have no way of diagnosing what went wrong. Would you like to see a system where we not just exonerated people but went back and looked? I would like to see a look back at Mr. Dangerfield's — a proper look at all the damage that one prosecutor did. It was a long time ago, but we can't learn until we understand where things went wrong in the first place.

Mr. Anderson: My case is the oldest one from all the wrongful convictions he had, so he probably found a way to convict, and he continued on and on until he was at the end of the line.

Senator Simons: If we don't stop the problem, there is no justice for the defendants. In Christine Jessop's case, the actual person who raped and killed her was out on the streets for years. I don't think there are any other crimes attributed to him, but that may be because we don't know or just that it was a blessing.

That's the other thing about wrongful convictions. People talk about the victims, but the victims aren't getting justice if the wrong people are in jail and the actual perpetrators are walking free.

M. Anderson : Eh bien, parce que je suis innocent. Je n'ai rien fait. Je dois prouver mon innocence. Si quelqu'un vous cause un préjudice, vous ne pouvez pas l'oublier. Cela vous dérange. Il faut que ce soit corrigé.

La sénatrice Simons : Dans quelle mesure croyez-vous qu'un projet de loi comme celui-ci, qui oblige les gens dans la plupart des cas à s'adresser aux tribunaux, fonctionnera? Pensez-vous que les gens auront confiance? Sur la base de vos propres expériences, pour vous deux... Monsieur Morin, vous avez dit que lors de votre deuxième procès, vous avez été confronté au même procureur qui était obsédé à l'idée de coincer son homme, et il avait décidé que vous étiez coupable.

M. Morin : Exactement.

M. Anderson : On n'arrive à rien avec les mêmes personnes, le même procureur, le même juge. On ne va nulle part.

La sénatrice Simons : Ce que je trouve très intéressant dans le cas de M. Morin, c'est qu'il y a eu une enquête publique par la suite. Ce n'est pas seulement que la preuve d'ADN vous a disculpé; il y a eu toute une enquête qui a permis de conclure à l'inconduite de la poursuite.

M. Morin : Je suis donc le chanceux, n'est-ce pas?

La sénatrice Simons : Il me semble que sans l'enquête, nous n'aurions aucun moyen de diagnostiquer ce qui a mal tourné. Aimerez-vous un système dans lequel nous ne nous contentons pas d'exonérer les gens, mais nous retournons en arrière et examinons la situation? J'aimerais qu'on se penche sur le cas de M. Dangerfield, et sur tous les dommages qu'un seul procureur a pu causer. C'était il y a longtemps, mais nous ne pouvons pas tirer de leçons tant que nous ne comprenons pas où les choses ont commencé à mal tourner.

M. Anderson : Parmi les condamnations injustifiées dont il a été responsable, mon cas est le plus ancien, alors il a probablement trouvé un moyen de continuer à condamner des innocents tant qu'il a pu.

La sénatrice Simons : Si nous ne mettons pas fin au problème, il n'y a pas de justice pour les défendeurs. Dans le cas de Christine Jessop, la personne qui l'a violée et tuée est demeurée en liberté pendant des années. Je ne crois pas qu'on lui ait attribué d'autres crimes, mais c'est peut-être parce que nous ne l'avons pas su ou simplement parce que nous avons été chanceux.

C'est l'autre aspect des erreurs judiciaires. Les gens parlent des victimes, mais les victimes n'obtiennent pas justice si les mauvaises personnes sont en prison et si les auteurs de ces crimes demeurent en liberté.

The Chair: We have three more senators who would like to pose questions to you. With your agreement, and with senators who may have to leave immediately, fair enough, we should provide the opportunity for these three more conversations to take place if that's okay with you.

Senator Pate: Thank you to all three of you for being here. I'm going to echo what many of my colleagues have said. It's really our privilege and a humbling honour to have you all before us.

Mr. Morin, you mentioned the three Ms. You and I don't know each other, but Marshall Junior — Donald Marshall — was a friend, and he introduced me to David Milgaard, who became a friend. You, Mr. Anderson, mentioned the Quewezance sisters; they are two of the women in this report, and they're also friends whom I have known for over 30 years.

It's hard for people, even people like me who have walked with folks in the system for the better part of 50 years, to understand how difficult it is to get your voices out of the prisons. I would like you, if you're comfortable, to explain more to my colleagues just how challenging it is once those doors close — even when the police door closes when you're being questioned — to get in contact with your lawyers, the outside world and to have your lawyers understand, in particular, for you, Mr. Anderson.

I regret greatly, Mr. Woodhouse, that we have not provided the space and the opportunity for you to express yourself before us. That is emblematic. I can't tell you how many people I've met in the system who were convicted apparently on confessions when they can't even speak the language in which they were questioned.

If you're comfortable talking a bit about that — it is something I see every day. I often say if I had a lawyer for every single person in prison, there are not always conviction reviews but always court cases that could be unfolding because of the extent to which there is control over your lives.

Some people may not understand that when you're serving a life sentence, it is until you die. The reason why a sentence review and exoneration are so important for someone serving a life sentence is if that isn't lifted, then you have to continue to report. You have to continue to have every facet of your life scrutinized until the day you die, even if you are in the community.

Le président : Il y a trois autres sénateurs qui aimeraient vous poser des questions. Si vous êtes d'accord, et avec l'accord des sénateurs qui doivent partir immédiatement, nous devrions donner la parole à ces trois autres sénateurs, si cela vous convient.

La sénatrice Pate : Merci à vous trois d'être ici. Je vais me faire l'écho de ce que bon nombre de mes collègues ont dit. C'est vraiment un privilège et un honneur pour nous de vous accueillir ici.

Monsieur Morin, vous avez parlé des trois M. Nous ne nous connaissons pas, mais Marshall fils — Donald Marshall — était un ami, et il m'a présenté David Milgaard, qui est aussi devenu un ami. Monsieur Anderson, vous avez parlé des sœurs Quewezance; ce sont deux des femmes dont il est question dans ce rapport, et ce sont aussi des amies que je connais depuis plus de 30 ans.

Il est difficile, même pour des personnes comme moi qui côtoient des gens dans le système depuis près de 50 ans, de comprendre à quel point il est difficile de se faire entendre quand on est en prison. J'aimerais, si vous le voulez bien, que vous expliquiez davantage à mes collègues à quel point il est difficile, une fois que les portes sont fermées — même lorsque la porte du poste de police se ferme lorsqu'on vous interroge —, d'entrer en contact avec vos avocats, avec le monde extérieur et de faire comprendre la situation à vos avocats, en particulier pour vous, monsieur Anderson.

Je regrette beaucoup, monsieur Woodhouse, que nous ne vous ayons pas donné l'occasion de vous exprimer devant nous. C'est typique. Je ne peux pas vous dire combien de personnes rencontrées dans le système ont été condamnées après, semble-t-il, être passées aux aveux, alors qu'elles ne parlaient même pas la langue dans laquelle elles étaient interrogées.

Si vous êtes à l'aise d'en parler un peu, c'est une situation que je vois tous les jours. Je dis souvent que s'il y avait un avocat pour chaque personne incarcérée, il n'y aurait pas toujours d'examen des condamnations, mais il y aurait toujours des affaires judiciaires qui pourraient être réglées en raison de la mesure dans laquelle on contrôle des vies.

Certaines personnes ne comprennent peut-être pas que lorsque vous purgez une peine d'emprisonnement à perpétuité, c'est jusqu'à la mort. La raison pour laquelle l'examen de la peine et l'exonération sont si importants pour quelqu'un qui purge une peine d'emprisonnement à perpétuité, c'est que si cette peine n'est pas levée, il faut continuer de se rapporter. Il faut continuer de soumettre toutes les facettes de sa vie au contrôle des autorités jusqu'au jour de sa mort, même si l'on vit dans la collectivité.

I don't know if there is anything more — if you're comfortable. I don't want anyone to be uncomfortable or any more uncomfortable than you may be already. Explain how some of that weighs on you when you're inside.

Mr. Anderson: It's like losing your keys, for example, to try and get into your house. What do you do? You just stand there and wait for somebody to come open the door for you. That's the way it is. Once you are thrown in jail, you need help. Nobody is going to listen to you when there's no one else around. It's very hard once you get trapped in there.

Mr. Morin: For myself, I can tell you, I was on my way to a band rehearsal that night. I get pulled over. Then I get interrogated for what felt like forever, at least five or more hours, and then thrown in one of the jail cells down below.

Then I'm paraded the next morning in front of all the media. This guy has never seen a camera before, basically, from the media. And here, that's just the beginning. You get paraded in front of all the media. Then I was thrown in Whitby Jail. The first thing I see from the media who took shots of me, they hold the paper up at the window of the door with my face on it on the front page of the *Toronto Sun*, and it doesn't look good. The prisoners say, "You're a baby killer." It just goes on and on.

Eventually, I get my trial nine months later. I get acquitted. But the majority of the public thinks you're more guilty than when you — I got acquitted. But everyone had a reversal thought. You get acquitted; the justice system is supposed to say, "Hey, it worked." No. They feel that, no, this guy got away with it. Unfortunately, that was the mindset of most people for some reason. The media told me they thought the same thing.

The second trial, when I was convicted, you could have heard a pin drop in that courtroom. They were crying, a lot of people. They said, "You get convicted, and everyone is crying." It is this reversal of the thought. They thought this is the time I should have been acquitted, the second trial. It didn't work that way. Everything was reversed.

When I saw prisoners, when I was thrown in Millhaven, after that acquittal — the second trial — oh, my goodness. They threw me into the Middlesex Detention Centre in London. And there's a solid steel door. I had to lay down on my stomach, put my nose at the bottom of that door and breathe all the air I could. I was just so suffocated by the verdict.

Je ne sais pas s'il y a autre chose, si vous êtes à l'aise d'en parler. Je ne veux pas vous mettre mal à l'aise ou encore plus mal à l'aise que vous l'êtes peut-être déjà. Expliquez en quoi cela vous pèse lorsque vous êtes en prison.

M. Anderson : C'est comme quand vous avez perdu vos clés, par exemple, et que vous essayez d'entrer chez vous. Que pouvez-vous faire? Vous ne pouvez qu'attendre que quelqu'un vous ouvre la porte. C'est ainsi. Une fois en prison, vous avez besoin d'aide. Personne ne va vous écouter lorsqu'il n'y a personne d'autre à proximité. C'est très difficile une fois qu'on est pris au piège.

M. Morin : Pour ma part, je peux vous dire que j'étais en route pour une répétition de musique ce soir-là. On m'arrête. Ensuite, on m'interroge pendant ce qui m'a paru une éternité, au moins cinq heures ou plus, puis on m'enferme dans l'une des cellules au-dessous.

Ensuite, on me fait parader le lendemain matin devant tous les médias. Je n'avais jamais vu une caméra des médias avant ce jour-là. Et là, ce n'est que le début. On vous envoie en pâture devant tous les médias. On m'a ensuite envoyé à la prison de Whitby. La première chose que je vois dans les médias qui ont pris des photos de moi, c'est que quelqu'un tient le journal à la fenêtre de la porte avec mon visage sur la première page du *Toronto Sun*, et ça ne paraît pas bien. Les prisonniers me disent : « Tu es un tueur de bébé. » Et ça n'en finit plus.

Finalement, j'ai mon procès neuf mois plus tard. Je suis acquitté. Mais le public pense majoritairement que vous êtes plus coupable que lorsque vous... J'ai été acquitté. Mais tout le monde pense autrement. Quand on est acquitté, on pourrait penser que les gens se disent que le système a bien fonctionné, mais ce n'est pas ce qui se produit. Les gens ont l'impression que la personne acquittée s'en est tirée impunément. Malheureusement, c'était l'état d'esprit de la plupart des gens, pour une raison ou pour une autre. Les médias m'ont dit qu'ils pensaient la même chose.

Lors du deuxième procès, lorsque j'ai été reconnu coupable, on aurait pu entendre une mouche voler dans la salle d'audience. Beaucoup de gens pleuraient. Ils ont dit : « Vous êtes condamné et tout le monde pleure. » C'est un revirement de situation. Ils pensaient que c'était la fois où j'aurais dû être acquitté, au deuxième procès. Cela n'a pas fonctionné ainsi. Tout a été inversé.

Quand j'ai vu des prisonniers, quand on m'a envoyé à Millhaven, après cet acquittement — au deuxième procès —, oh, mon Dieu. On m'a envoyé au centre de détention de Middlesex, à London. Et il y a une porte en acier massif. Je devais me coucher sur le ventre et coller mon visage au bas de cette porte afin de respirer tout l'air que je pouvais. J'avais eu le souffle coupé par le verdict.

Then I went to Millhaven later, and then I went to Kingston. The routes I had to endure, the torture of it all, when I heard the prisoners, some of them said, “After what I saw at the second trial, and what we know about your case, there’s no hope for us in the justice system.” That’s what some prisoners — they were crying. These guys are amazing in their own way. You know, they’re a stature that I’ve never met before, but I have to give them credit. They’re not all bad. They’re not all bad.

Just because you think some prisoners are in that prison, that doesn’t mean that — I was one of them. I’m an innocent. I used to hear some prisoners say, “Let me guess. You’re innocent.” I said, “Actually, I am.” That didn’t cut any water. I mean, it’s unbelievable how some think. But I was innocent, and I still am. This is the thing. When you’re caught in the system and you’re stigmatized, good luck. It’s a problem to live life onwards.

The Chair: Thank you, Mr. Morin.

[*Translation*]

Senator Aucoin: I was touched by all your remarks. I’ll be brief. Yesterday, we heard department officials talk about Bill C-40. We were told that a person could be sent to conduct investigations in prisons. It might be worthwhile to hire a person to go around the prisons. That way, prisoners or incarcerated people would have the chance to talk to this type of person from the start of their incarceration.

[*English*]

Essentially, what I am asking is if there was someone who systematically went to the prisons, circulated around the prisons, who was employed by the commission or by contract, who could go around as part of the commission whom you could have seen right away, what is your feeling on that?

Mr. Morin: You have to start somewhere. If there is an independent commission that’s going to eventually, hopefully, come about, there has to be a mandate and protocol of how things are going to be done.

Of course, you have to introduce yourself and get familiar with the individual who would be behind bars, see what the particulars are about the case, see where the flaws are, if there are flaws. There will be some proclaiming innocence who are not innocent, but there are innocent people in jail.

If that’s the way it has to be done where you slowly learn the case and make it so that you understand it, the flaws that are there, they have to be announced, brought to the Minister of Justice, saying, “We’re going to have an appeal going again; this person has a strong case of innocence,” or maybe a new piece of

On m’a ensuite envoyé à Millhaven, puis à Kingston. Le cheminement que j’ai dû endurer, cela m’a torturé, certains prisonniers m’ont dit : « Après ce que j’ai vu au deuxième procès, et selon ce que nous savons de ton cas, il n’y a aucun espoir pour nous dans le système de justice. » C’est ce que certains prisonniers... ils pleuraient. Ces gens sont extraordinaires à leur façon. Vous savez, ils ont une stature que je n’avais jamais rencontrée auparavant, mais je dois reconnaître leur mérite. Ils ne sont pas tous mauvais. Ils ne le sont pas tous.

Ce n’est pas parce qu’il y a des détenus dans cette prison... j’en étais un, mais je suis innocent. J’entendais des prisonniers dire : « Laissez-moi deviner. Vous êtes innocent. » Je répondais : « En fait, je le suis. » Cela ne changeait rien. Je veux dire, c’est incroyable comment certains pensent. Mais j’étais innocent, et je le suis encore. Voilà le problème. Lorsque vous êtes pris dans le système et que vous êtes stigmatisé, bonne chance pour la suite. C’est difficile de continuer à vivre normalement après cela.

Le président : Merci, monsieur Morin.

[*Français*]

Le sénateur Aucoin : J’ai été touché par tous vos témoignages. Je serai bref. Hier, on a entendu des représentants du ministère au sujet du projet de loi C-40 et on nous a dit que l’on pourrait envoyer quelqu’un faire des enquêtes dans les prisons. Ce pourrait être intéressant d’avoir une personne embauchée pour faire le tour des prisons; ainsi, les prisonniers ou les personnes incarcérées auraient la chance, dès le début de leur incarcération, de pouvoir parler à quelqu’un comme cela.

[*Traduction*]

Essentiellement, ce que je veux savoir, c’est s’il y avait eu quelqu’un qui serait allé systématiquement dans les prisons, aurait circulé dans les prisons, aurait été employé par la commission ou par contrat, et aurait pu faire le tour de la prison au nom de la commission et à qui vous auriez pu parler immédiatement, qu’en auriez-vous pensé?

M. Morin : Il faut commencer quelque part. S’il y a une commission indépendante qui finit par être créée, il faut qu’il y ait des directives et un protocole sur la façon de procéder.

Bien sûr, il faut se présenter et se familiariser avec la personne qui est derrière les barreaux, voir les détails du cas, voir où sont les failles, s’il y en a. Il y a des gens qui proclameront leur innocence, et qui mentent, mais il y a des innocents en prison.

Si c’est ainsi qu’il faut procéder, c’est-à-dire en apprenant peu à peu les détails d’une affaire et en s’assurant de bien la comprendre, comprendre les failles, il faut en parler, présenter l’affaire au ministre de la Justice en disant : « Il y aura un nouvel appel; cette personne a de solides preuves établissant son

evidence has come about, or maybe a change of testimony where someone may have accidentally changed their mind or maybe lied. That happens.

When it comes to the person who would be going to prisons to look at the case and review it, I think it's important that it's done properly and as fast as it can be done, but with precision. I think that's important.

Senator Clement: Thank you for your testimony. I want to acknowledge the burden of your having to tell your story over and over again, the labour of it.

Thank you, Mr. Morin, for speaking about Innocence Canada, for speaking about community, because that's often the way people will get through things. Thank you to the people who are here with you. Thank you for mentioning Rubin Carter as well. That's an important name for many communities in this country.

Thank you, Mr. Anderson, for speaking to us in your language — it is important — and for speaking about the disconnection that you felt from community, from housing to transport to all of those issues.

Senator Aucoin, Senator Pate and Senator Dalphond were getting at this: When this bill passes, how do we best reach the wrongfully convicted?

Mr. Anderson: There should be a notice passed around in the institutions so everybody can see it because a lot of them don't know about this. Like a newspaper, for example — I don't even know if they have newspapers. Back then, when I was in, they were just coming out with TVs. Before, they didn't have TVs, just radio, no outside world contacted.

So if you send notices into the institutions so everyone has a chance to read them, then whoever is sitting there — “Hey, this is for me” — then they can apply.

Mr. Morin: Well, we're lucky. We have computers, we have TVs, and we have access to pretty well anything. And the grapevine within that prison system that we have is quite phenomenal, actually. Word gets around. Word gets around really quickly. When prisoners told me, “We know everything about your case and about you, more than you think, and it really scares us to know that you got convicted. There is no hope for us” — when I hear those words, they have access to having this information. Innocence Canada are already known. They're in there already. They know. Those who are innocent will come forward and access the commission that would be implemented in making the justice system better.

innocence », ou peut-être qu'un nouvel élément de preuve a été découvert, ou peut-être que quelqu'un a changé son témoignage, quelqu'un a soudainement changé d'avis ou a peut-être menti. Ce sont des choses qui arrivent.

Pour ce qui est de la personne qui irait dans les prisons pour examiner l'affaire et la réviser, je pense qu'il est important que cela se fasse correctement et le plus rapidement possible, mais avec précision. Je pense que c'est important.

La sénatrice Clement : Merci de votre témoignage. Je tiens à reconnaître le fardeau que représente pour vous le fait d'avoir à raconter votre histoire encore et encore, et tout l'effort que cela exige.

Merci, monsieur Morin, d'avoir parlé d'Innocence Canada, d'avoir parlé de la communauté, parce que c'est souvent de cette façon que les gens s'en sortent. Merci aux gens qui vous accompagnent. Merci d'avoir également parlé de Rubin Carter. C'est un nom important pour de nombreuses collectivités du pays.

Merci, monsieur Anderson, de nous avoir parlé dans votre langue — c'est important — et d'avoir parlé de la déconnexion que vous avez ressentie par rapport à la collectivité, du logement au transport en passant par tous les autres aspects.

Ce que le sénateur Aucoin, la sénatrice Pate et le sénateur Dalphond voulaient savoir c'est, lorsque le projet de loi sera adopté, quelle sera la meilleure façon de communiquer avec les personnes condamnées à tort?

M. Anderson : Il faudrait faire circuler un avis dans les établissements pour que tout le monde puisse le voir parce que bon nombre d'entre eux ne sont pas au courant. Comme un journal, par exemple... je ne sais même pas s'ils ont les journaux. À l'époque, quand j'y étais, ils venaient tout juste d'arriver avec la télévision. Auparavant, il n'y avait pas de télévision; seulement la radio, aucun contact avec le monde extérieur.

Donc, si vous envoyez des avis aux institutions pour que tout le monde puisse les lire, alors tous ceux qui les voient peuvent présenter une demande.

M. Morin : Eh bien, nous avons de la chance. Nous avons des ordinateurs, nous avons la télévision et nous avons accès à pratiquement tout. Et le bouche-à-oreille dans notre système carcéral est en fait assez phénoménal. Le mot se passe rapidement. Les nouvelles circulent très vite. Lorsque les prisonniers m'ont dit : « Nous savons tout sur ton cas et sur toi, plus que tu ne le penses, et cela nous effraie vraiment de savoir que tu as été condamné. Il n'y a aucun espoir pour nous »; quand j'ai entendu cela, j'ai su qu'ils avaient eu accès à cette information. Innocence Canada est déjà connu. Ils sont déjà connus dans les prisons. Les détenus savent. Ceux qui sont innocents se manifesteront et auront accès à la commission qui sera mise sur pied pour améliorer le système de justice.

Senator Clement: Thank you. *Nia:wen*.

The Chair: Thank you both. That concludes our round of questioning, but I did want, with the assistance of Mr. Anderson, to invite Mr. Woodhouse if he would like to share any thoughts through you in the conversation or even, perhaps, in his own language, and we would endeavour to have it translated and shared with committee members. I feel a bit bad that he has been here generously with his time but has been somewhat precluded from participating.

Would you ask him, Mr. Anderson, whether he would like to say a few words either through you or in his own language?

Mr. Anderson: He doesn't know what to say here.

Maybe just introduce yourself.

Clarence Woodhouse, wrongfully convicted person, as an individual: My name is Clarence Woodhouse. I was in jail. I don't know what to say. The only thing I could say totally — in Ojibwe — that's the only thing I can do.

Mr. Anderson: So he can go ahead — they'll probably record it anyway.

[*Ojibwe spoken*].

Mr. Woodhouse: [*Ojibwe spoken*] recording it.

Mr. Anderson: They're recording it.

Mr. Woodhouse: I'm just going to record it.

Mr. Anderson: [*Ojibwe spoken*].

Mr. Woodhouse: [*Ojibwe spoken*]. I was in that prison for nothing. Thank you.

Mr. Anderson: That's good.

The Chair: Thank you very much. Thank you, Mr. Woodhouse.

I think this will bring this session to a close. I think it's fair to say that none of us in this room will ever fully appreciate the suffering, the loss, in so many ways, that each of you have experienced, but your time with us, if you haven't already appreciated it, has been a powerful contribution to our own understanding as best we can do. I want to thank you on all our behalf for that.

I also want to say that your being here, helping to make better a system that imposed injustice on you, is an act of incredible generosity and a more generous gift to us than you know and more generous than most people would make in the circumstances.

La sénatrice Clement : Merci. *Nia:wen*.

Le président : Merci à vous deux. Cela met fin à notre série de questions, mais je voulais inviter M. Woodhouse, avec l'aide de M. Anderson, à nous faire part de ses réflexions par votre entremise ou peut-être même dans sa langue, et nous nous efforcerons de faire traduire son témoignage et de le communiquer aux membres du Comité. Je suis un peu mal à l'aise qu'il ait généreusement accepté de venir ici, mais qu'il ait été un peu exclu des échanges.

Pourriez-vous lui demander, monsieur Anderson, s'il aimerait dire quelques mots, soit par votre entremise, soit dans sa langue?

M. Anderson : Il ne sait pas quoi dire.

Vous pourriez peut-être commencer par vous présenter.

Clarence Woodhouse, personne condamnée à tort, à titre personnel : Je m'appelle Clarence Woodhouse. J'étais en prison. Je ne sais pas quoi dire. La seule chose que je pourrais dire — en ojibwé — c'est tout ce que je peux faire.

M. Anderson : Alors, il peut parler; ils vont probablement l'enregistrer de toute façon.

[*Mots prononcés en (ojibwé)*].

M. Woodhouse : [*Mots prononcés en (ojibwé)*] l'enregistrent.

M. Anderson : Ils l'enregistrent.

M. Woodhouse : Je vais simplement l'enregistrer.

M. Anderson : [*Mots prononcés en (ojibwé)*].

M. Woodhouse : [*Mots prononcés en (ojibwé)*]. On m'a envoyé en prison pour rien. Merci.

M. Anderson : C'est bien.

Le président : Merci beaucoup. Merci, monsieur Woodhouse.

Je pense que cela met fin à la séance. Je pense qu'il est juste de dire qu'aucun d'entre nous dans cette salle ne sera jamais pleinement conscient de la souffrance, de la perte, à bien des égards, que chacun d'entre vous a vécu, mais le temps que vous avez passé avec nous, si vous ne l'avez pas déjà compris, a grandement contribué à nous aider à comprendre du mieux que nous le pouvons. Je tiens à vous remercier tous en notre nom.

Je tiens également à dire que votre présence ici, qui contribue à améliorer un système qui vous a imposé une injustice, est un acte de générosité remarquable et un cadeau plus généreux que vous ne pourrez jamais l'imaginer et que la plupart des gens n'accepteraient de faire dans les mêmes circonstances.

I think it is a memorable experience for all of us, and I want to thank you for being here and spending time with us and so generously answering our questions.

This brings this session to a close. Thank you, all.

(The committee adjourned.)

Je pense que c'est une expérience mémorable pour nous tous, et je tiens à vous remercier d'être venus ici, d'avoir passé du temps avec nous et d'avoir répondu si généreusement à nos questions.

Cela met fin à la séance. Merci à tous.

(La séance est levée.)
